Nations Unies S/PV.4049 (Resumption 3)



# Conseil de sécurité

*Provisoire*

Cinquante-quatrième année

**4049**e séance (Resumption 3)
Jeudi 30 septembre 1999, à 14 heures
New York

| | | |
|---|---|---|
| *Président* : | M. van Walsum | (Pays-Bas) |
| *Membres* : | Argentine | M. Mársico |
| | Bahreïn | M. Buallay |
| | Brésil | M. Cordeiro |
| | Canada | M. Fowler |
| | Chine | M. Shen Guofang |
| | États-Unis d'Amérique | M. Burleigh |
| | Fédération de Russie | M. Granovsky |
| | France | M. Teixeira da Silva |
| | Gabon | M. Moungara-Moussotsi |
| | Gambie | M. Faal |
| | Malaisie | M. Mohammad Kamal |
| | Namibie | M. Andjaba |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | M. Richmond |
| | Slovénie | M. Türk |

## Ordre du jour

La situation en Afrique

Rapport d'étape sur l'application des recommandations figurant dans le rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (S/1999/1008)

99-85987 (F)

*La séance est reprise à 14 h 15.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est la représentante de la Finlande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**Mme Rasi** (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays de l'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne — la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie et la Slovaquie — et les pays associés, Chypre et Malte, ainsi que le pays de l'Association européenne de libre-échange qui est membre de l'Espace économique européen, l'Islande, s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne se félicite du rapport d'étape du Secrétaire général sur l'application des recommandations figurant dans le rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (S/1999/1008).

Le débat sur l'Afrique que tient aujourd'hui le Conseil a lieu à un moment crucial. L'Union européenne se félicite de cette initiative et de l'occasion de pouvoir concentrer son attention sur l'Afrique. D'une part, nous pouvons observer certains signes de progrès politique et socioéconomique mais, d'autre part, plus d'un tiers des pays africains sont actuellement plongés dans des conflits armés ou en ont récemment connus. L'Union européenne est gravement préoccupée par l'expansion des conflits armés, les apports massifs d'armes et équipements militaires et le rôle croissant des parties autres que les États dans les conflits armés. Il en résulte que des régions entières d'Afrique connaissent le déplacement massif de populations civiles et traversent des crises humanitaires. Les perspectives de développement et de prospérité dans les pays directement ou indirectement touchés par ces conflits ont été ébranlées par les événements actuels.

La paix, la sécurité, le développement durable, les droits de l'homme et la bonne gouvernance sont interdépendants. Les crises sont déclenchées par toute une série de facteurs, y compris les luttes sociales, ethniques ou religieuses, la violation des droits de l'homme, la pauvreté, la répartition inéquitable des ressources économiques et des biens de première nécessité et la lutte pour les obtenir, la dégradation de l'environnement et les flux migratoires à grande échelle. L'Union européenne est d'avis que c'est une combinaison de ces facteurs qui à l'origine du grave problème auquel la communauté internationale est confrontée en Afrique.

La responsabilité principale de l'avenir de l'Afrique repose sur les nations africaines elles-mêmes. Le recours à la force n'est pas favorable à la paix durable et à la sécurité. On ne saurait accepter qu'il y ait de pouvoir sans responsabilité, de domination sans transparence, et de force sans contrôle. Il est indispensable de mettre en route un processus pour réaliser la démocratie, le partage du pouvoir et le respect des droits de l'homme, que ce processus consiste à promouvoir des gouvernements à large assise, à maintenir l'état de droit et une administration efficace ou à préserver la légitimité d'élections et à garantir un changement de gouvernement dans l'ordre. Les nations africaines ont besoin d'avoir des perspectives d'avenir et une vision de leur avenir dans un contexte mondial. Il faut encourager un large dialogue sur la sécurité aux niveaux continental et sous-régional, en s'en remettant aux arrangements de coopération régionaux existants.

La communauté internationale, y compris l'Union européenne, ne saurait rester indifférente face aux événements qui se déroulent en Afrique. L'Union européenne est fermement attachée au rôle premier qui revient à l'Organisation des Nations Unies dans le maintien et la promotion de la paix internationale. L'Union européenne se félicite de ce que le Conseil de sécurité ait renouvelé son engagement de contribuer au règlement des conflits en Afrique. L'Union note que le Conseil est déterminé à renforcer encore sa capacité en matière de prévention des conflits et à réagir aux conflits de façon plus efficace. L'Union européenne attend avec intérêt que le Conseil de sécurité entreprenne de nouvelles activités à cet égard. Nous félicitons le Secrétaire général et les organes des Nations Unies de leurs activités à la recherche de solutions aux crises africaines.

Dans le même temps, nous devons renforcer la capacité des Nations Unies à prévenir les conflits et à s'attaquer aux causes profondes de ceux-ci. Les sources potentielles de conflit doivent être traitées très tôt. La nature changeante des conflits exige l'adoption urgente de nouvelles mesures. Nous pourrions citer beaucoup d'exemples pour illustrer les violations en toute impunité des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises dans de nombreuses régions d'Afrique, qu'elles soient dues à la brutalité conjuguée à l'ignorance ou à une action organisée et systématique.

L'Union européenne estime que l'accès sûr et sans entrave des organisations humanitaires internationales aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux populations vulné-

rables en situation de conflit constitue un principe fondamental. Nous condamnons vigoureusement le déni arbitraire de ces droits. L'écrasante majorité des victimes dans les conflits actuels en Afrique sont des civils, la plupart d'entre eux étant des femmes et des enfants. Dans ce contexte, l'Union européenne demande à tous les États et à toutes les parties à des conflits en Afrique de cesser de recruter et d'utiliser des enfants soldats. Il est essentiel de traduire en justice les responsables de violations des droits et de mettre fin à la culture de l'impunité. À cet égard, nous soulignons l'importance du bon fonctionnement des tribunaux pénaux internationaux, en particulier le Tribunal pénal international pour le Rwanda. Il est également nécessaire de mettre au point des mécanismes appropriés pour traiter efficacement des questions d'impunité et de responsabilité. L'Union européenne souligne l'importance de mettre en place au plus vite la Cour pénale internationale et elle demande à tous les États qui ne l'ont pas encore fait de signer et de ratifier sans retard le Statut de Rome.

Nous saluons les efforts déployés par les dirigeants et les États africains et par les organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Organisation de l'unité africaine (OUA), en vue de régler les conflits par des moyens pacifiques. En vertu de sa Position commune sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, l'Union européenne est prête à contribuer au renforcement des capacités pour prévenir les conflits en Afrique, notamment par le biais de l'OUA et des organisations africaines sous-régionales. Nous reconnaissons également l'importance que revêtent les efforts régionaux de maintien de la paix et nous sommes favorables aux mesures prises pour développer les capacités africaines en ce sens.

En 50 ans d'activités de maintien de la paix, les Nations Unies ont déployé plus d'opérations en Afrique que dans n'importe quelle autre région du monde. Ces opérations demeurent un instrument vital pour aider les États africains à résoudre les conflits avec l'aide de la communauté internationale et à créer les conditions propices à un développement pacifique. Les opérations de maintien de la paix sous mandat des Nations Unies peuvent jouer un rôle déterminant et jeter les bases de la consolidation de la paix. L'Union européenne est convaincue que le progrès, c'est-à-dire la paix et le développement durables, ne pourra être réalisé en Afrique que si le continent et la communauté internationale peuvent mettre en commun leur volonté et leur engagement politiques.

Pour l'Union européenne, le développement durable de l'Afrique est une priorité. L'engagement de l'Union européenne en faveur de l'Afrique se fonde sur des intérêts, des valeurs et des objectifs communs. Nous souhaitons aider l'Afrique à réaliser la paix et la stabilité afin d'améliorer la qualité de vie de ses populations. Un environnement politique propice aux droits de l'homme et à la bonne gouvernance, et une société civile dynamique sont des facteurs essentiels pour assurer le développement durable. À cet égard, la coopération pour le développement doit jouer un rôle important.

L'Union européenne est le premier contributeur au monde pour l'aide au développement en Afrique. Elle fournit plus des deux tiers de l'aide publique au développement totale vers l'Afrique subsaharienne. L'aide au développement joue un rôle primordial à l'appui des politiques menées par les pays africains. C'est le cas, en particulier, pour les pays les moins avancés dont les trois quarts se trouvent en Afrique. Il revient conjointement aux donateurs et aux pays africains de veiller à ce que l'aide au développement soit utilisée de manière efficace. L'Union européenne négocie actuellement le renouvellement de la Convention de Lomé, qui est notre cadre de partenariat actuel avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). La gageure est d'étayer la coopération politique, commerciale et économique de l'Union européenne sur de nouvelles bases afin d'affronter dans toute leur ampleur la pauvreté, l'instabilité sociale et politique et les conséquences de la mondialisation. Pour l'Union européenne, une politique de développement active avec les pays ACP est une composante importante de sa responsabilité mondiale. Nous sommes tout à fait déterminés à améliorer la coordination opérationnelle de notre coopération pour le développement avec les gouvernements qui sont nos partenaires et avec d'autres acteurs internationaux dans le domaine du développement, tel que le système des Nations Unies.

La dette extérieure continue d'être un obstacle grave au développement durable de nombreux pays africains. Si elle n'est pas ramenée à des niveaux tolérables, en particulier pour les pays les plus pauvres, les avantages de la réforme risquent d'être anéantis par l'augmentation du service de la dette. L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) offre une occasion unique de revenir à une capacité d'endettement soutenable et elle devrait s'étendre à un plus grand nombre de pays, selon des modalités convenues. Nous nous félicitons des progrès récemment réalisés au Sommet économique de Cologne, notamment de la reconnaissance que le principal objectif de l'allégement de la dette est la réduction de la pauvreté. L'Initiative pour la réduction de la dette adoptée à Cologne en 1999 vise un allégement considérable et rapide en apportant des modifications importantes aux modalités de l'Initiative PPTE.

Nous nous félicitons de la réponse favorable de l'OUA à la proposition faite par l'Union européenne de tenir en avril 2000 un sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne et de l'Afrique. Nous attendons les débuts des préparatifs du sommet, qui devraient adopter une approche équilibrée entre les questions politiques et les questions économiques, tenant compte de la nature mondiale du partenariat Union européenne-Afrique afin d'obtenir des résultats concrets.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Jamaïque, S. E. l'Honorable Seymour Mullings. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Mullings** (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation s'associe aux autres délégations pour vous remercier, ainsi que les membres du Conseil, d'avoir organisé ce débat public sur l'Afrique. Le continent africain revêt pour la Jamaïque une importance particulière, étant donné les liens historiques et culturels étroits qui nous unissent. Plus de 80 % de la population jamaïcaine est, en fait, de souche africaine. La Jamaïque s'est sentie solidaire de la cause de l'Afrique dans sa lutte pour la liberté et, à présent, dans sa recherche d'une paix durable.

Le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation a fait ressortir le fait que la situation générale en matière de sécurité en Afrique continue de susciter la plus vive préoccupation et nous sommes tous bien conscients du fait que les questions africaines dominent les activités du Conseil de sécurité. Les questions qui sont à présent soulevées se rapportent à l'efficacité des efforts faits par le Conseil pour s'attaquer aux problèmes urgents et au caractère novateur des démarches entreprises face aux différents aspects des conflits.

L'Afrique a besoin d'autre chose que de simples paroles de compassion et de témoignages de la préoccupation de la communauté internationale, et notamment du Conseil de sécurité. Il est clair que nous avons besoin d'appliquer un programme de façon soutenue pour contribuer à mettre fin au cercle vicieux des conflits. Nous devons commencer par nous attaquer aux causes fondamentales pour pouvoir obtenir des résultats à long terme.

Le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (S/1998/318), de même que son rapport d'étape (S/1999/1008) qui a suivi, présentent une saine analyse des causes de conflit en Afrique et formulent des recommandations pratiques sur la manière de faire face aux problèmes qui subsistent. Nous apprécions les efforts déployés par le Secrétaire général au cours de l'année écoulée pour donner effet aux recommandations du rapport (S/1998/318) visant, tout d'abord, à appuyer les initiatives régionales et sous-régionales dans le domaine de la prévention des conflits; à créer un mécanisme international pour aider les gouvernements hôtes à maintenir la sécurité et la neutralité des camps de réfugiés; et à accroître l'efficacité des régimes des sanctions sur les armes imposées par le Conseil de sécurité.

Nous continuons de penser, néanmoins, que des mesures plus concrètes doivent être prises par le Conseil de sécurité relativement aux situations de conflit en Afrique. Le Conseil doit se rendre compte que l'on a de plus en plus l'impression qu'il traîne les pieds lorsqu'il s'agit d'autoriser le déploiement de forces de maintien de la paix dans les zones de conflit en Afrique, alors que plus d'attention et de ressources sont détournées vers d'autres parties du monde. Le rapport souligne également les efforts déployés par l'ONU pour appuyer les efforts africains de maintien de la paix. Si nous nous félicitons de l'organisation de colloques et de cours de formation, nous estimons toutefois que de nouvelles dispositions pourraient être prises pour fournir un appui logistique et financier propre à renforcer la capacité africaine de maintien de la paix. Nous demandons à la communauté internationale de ne pas fermer les yeux sur la crise actuelle en Afrique, mais de se porter au contraire à son secours.

La Jamaïque reste pleinement convaincue qu'une action collective constitue le meilleur moyen de faire face à la situation complexe qui règne actuellement et souhaite marquer sa satisfaction à l'égard des efforts des organisations régionales, comme l'Organisation de l'unité africaine (OUA), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), qui ont contribué notablement au rétablissement de la paix et de la démocratie en Afrique.

Nous notons avec satisfaction les efforts faits par l'OUA pour ce qui est de la situation dans la région des Grands Lacs et nous espérons que l'Accord de Lusaka sera le fondement de la réconciliation et de la paix. Néanmoins, le Conseil de sécurité ne doit pas renoncer à son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il doit au contraire continuer à coopérer étroitement et de façon concertée avec les organisations régionales afin de

promouvoir la médiation et la négociation entre les parties en conflit.

La prolifération des armes de petit calibre en Afrique est une question inquiétante. Comme l'ont redit la plupart des délégations la semaine dernière au cours du débat du Conseil de sécurité sur les armes légères, il est urgent de mettre un terme à la fabrication illégale, au transfert, au commerce, et à l'utilisation des armes de petit calibre.

Le développement économique et social de l'Afrique demeure un domaine prioritaire. Nous constatons qu'en dépit des riches ressources de l'Afrique, la plupart des pays continuent de passer à côté de la croissance économique. Cela se manifeste par la montée en flèche du taux de chômage et d'endettement et la dégradation du niveau de vie.

La Jamaïque salue l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, décidée lors de la réunion du G-8 à Cologne cette année, qui vise à réduire la dette de 11 pays d'Afrique subsaharienne. Nous espérons que ce sera là le commencement d'un mouvement plus concerté vers l'élimination de la dette africaine. Nous sommes heureux de constater que les réunions actuelles de la Banque mondiale à Washington envisagent cela.

La Jamaïque est pleinement convaincue qu'il n'y a pas de place pour les attitudes de «lassitude» ou de «pessimisme» vis-à-vis de l'Afrique. Nous devons à l'Afrique de veiller à ce qu'elle réalise tout son potentiel. Alors que nous entrons dans le XXIe siècle, renouvelons notre engagement en faveur de la renaissance de l'Afrique, où la paix, la sécurité et le développement seront réalité. La survie de l'Afrique est une question qui regarde toute la communauté internationale et nous touche tous.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de l'Égypte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Aboul Gheit** (Égypte) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous exprimer mes vifs remerciements et toute mon appréciation pour la façon dont vous présidez cette séance importante, dont nous espérons qu'elle contribuera à renforcer le rôle du Conseil dans l'examen des problèmes africains qui lui sont soumis, par suite de sa responsabilité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales conformément à la Charte des Nations Unies.

Cette réunion coïncide avec la publication du rapport d'étape du Secrétaire général (S/1999/1008) sur l'application des recommandations figurant dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Ce qui attire l'attention ici tout particulièrement, c'est que le Secrétaire général a présenté au seul Conseil de sécurité ce rapport d'étape, qui comporte, comme d'ailleurs son premier rapport, des chapitres entiers ne relevant pas de la compétence du Conseil, alors qu'il avait présenté son premier rapport tant au Conseil qu'à l'Assemblée générale. Ce rapport a même été examiné au Conseil économique et social (ECOSOC). Nous nous posons donc la question de savoir pourquoi la même approche n'a pas été adoptée ici.

Dans ce contexte, je voudrais rappeler la position constante de l'Égypte, à savoir qu'il est nécessaire de faire la part des choses entre ce qui relève de la compétence du Conseil de sécurité et ce qui appartient intrinsèquement à la compétence des autres organes de l'ONU, en vertu de la Charte, et que le Conseil de sécurité doit respecter l'équilibre délicat entre les principaux organes de l'Organisation, spécifiés par la Charte. Surtout, c'est à l'Assemblée générale qu'il revient fondamentalement d'examiner les principes généraux de coopération visant à l'allégement des souffrances humaines, y compris de considérer les causes des conflits, et de renforcer la paix et le développement durables, et ce indépendamment des autres organes de l'ONU dont ces sujets constituent la préoccupation première. Partant, nous saluons et appuyons le fait que le Conseil examine les problèmes dont souffre le continent africain et les moyens d'y remédier, dans la mesure où l'ordre de grandeur de ces problèmes en fait des menaces ou des atteintes à la paix et la sécurité internationales.

Au cours de ces dernières années, les pays africains ont fait montre de plus de volonté et de détermination à faire face aux défis qui leur sont lancés à la veille du XXIe siècle. Ils ont prouvé leur désir d'assumer leur responsabilité collective en matière de maintien de la paix et de la sécurité sur le continent et d'assumer un rôle pivotal dans le règlement des différends qui surgissent sur leur territoire.

Cette volonté, cette détermination se sont fait jour lors de la trente-cinquième session du Sommet de l'OUA tenu à Alger en juillet 1999, dans les déclarations et résolutions qui y ont été adoptées. Le fait que l'OUA et les organisations sous-régionales s'assument un rôle plus important afin de parvenir à des solutions africaines aux différends africains n'exonère pas l'ONU ni le Conseil de sécurité de leurs responsabilités fondamentales vis-à-vis du continent.

Ce fait ne doit pas contribuer à marginaliser le rôle de l'Organisation internationale et de l'un de ses principaux organes, en les faisant se contenter de soutenir et d'appuyer les efforts régionaux dans les différentes questions et conflits en Afrique. Je ne saurais ici que souligner l'importance d'une action efficace par le Conseil afin de traduire ses responsabilités envers l'Afrique en mesures réelles afin de remédier au sentiment croissant chez beaucoup de dirigeants africains et qui est nettement reflété dans leurs déclarations prononcées au débat général de l'Assemblée, où ils nous ont fait savoir que l'ONU attache maintenant une plus grande importance aux situations qui sévissent dans d'autres parties du monde au détriment des causes et des conflits de l'Afrique. Et alors même que nous nous félicitions des mesures positives adoptées par le Conseil d'assurer le suivi du rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits en Afrique et la promotion d'une paix et d'un développement durables sur le continent et la mise en oeuvre des recommandations de ce rapport qui relèvent de la compétence du Conseil, nous constatons toutefois une certaine hésitation, voire une lenteur de la part du Conseil à prendre ses responsabilités d'agir et à appliquer à temps les mesures qui s'imposent afin d'éviter l'escalade des conflits en Afrique ou de contribuer à la stabilité des États et des régions qui ont été le théâtre de progrès sensibles vers l'instauration chez eux. Cela mérite une action énergique de la part du Conseil pour renforcer les différents cadres de tout règlement auquel parviennent les parties au conflit.

On ne saurait évoquer la situation en Afrique sans exprimer une profonde préoccupation et une vive tristesse vis-à-vis de la situation qui sévit dans la corne de l'Afrique. La tragédie que vivent la Somalie et son peuple depuis plus de huit ans se poursuit sans qu'aucune action sérieuse ni orientation précise ne soit prise par le Conseil afin de mettre fin à ce conflit. Et alors même que nous soulignons que la responsabilité du règlement pacifique de la crise somalienne incombe aux Somaliens eux-mêmes, il n'en demeure pas moins que le Conseil devrait réagir de façon plus dynamique dans cette crise pour préserver l'intégrité territoriale de la Somalie ainsi que sa souveraineté et d'y réaliser la réconciliation nationale de manière à ce que ce pays puisse reprendre sa place au sein de la communauté des nations.

Le Conseil ne devrait pas se contenter d'exprimer son appui et son soutien des efforts internationaux et régionaux déployés par les organisations ou les États concernés. Dans ce contexte, nous espérons que le rapport du Secrétaire général sur la Somalie en date du 16 août 1999, qui a été très bien accueilli par de nombreux cercles en Somalie même, contribuera à amener le Conseil de sécurité à aller de l'avant dans la bonne direction pour lui permettre de définir le mandat et l'autorité de référence qui régiront l'action des Nations Unies à cet égard, surtout en ce qui concerne la question de l'interdiction des armes conformément à la résolution 733 (1992). En même temps, l'Égypte considère que le conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée, avec son cortège de pertes humaines et matérielles exorbitantes, a duré trop longtemps et je pense qu'il est grand temps que l'on mette fin à ce conflit. Nous espérons que le Conseil s'acquittera de ses responsabilités afin de contribuer au règlement de ce conflit quand les deux parties signeront l'Accord mis au point par l'OUA.

Le conflit en République démocratique du Congo représente l'un des défis les plus graves auxquels l'Afrique est confrontée à l'aube du XXIe siècle. Il s'agit en effet d'un conflit auquel participent les armées de six pays africains, et qui a donné lieu au déplacement de plus de 700 000 personnes. Malgré les dimensions multiples et complexes de ce conflit, les pays concernés ont réussi à mettre au point un cadre global et précis cernant le conflit, et bien que nous nous félicitions de la résolution du Conseil d'envoyer 90 officiers de liaison à la région, nous demandons au Conseil d'adopter les mesures susceptibles de renforcer la mise en oeuvre de l'Accord de cessez-le-feu, ce, y compris en autorisant le déploiement d'une mission d'observateurs militaires qui serait suivie du déploiement d'une opération d'ensemble de maintien de la paix au Congo.

En ce qui concerne la situation en Sierra Leone, il incombe au Conseil de redoubler également d'efforts afin de contribuer à l'instauration de la paix dans ce pays frère.

Et nous espérons que le Conseil entreprendra, comme cela est recommandé par le Secrétaire général dans son dernier rapport, une opération de paix élargie afin de mettre en oeuvre l'Accord de Lomé, d'une manière qui assure la crédibilité des opérations de restauration de la paix là-bas.

L'Égypte, à l'instar des autres pays africains, s'engage à assumer ses responsabilités en contribuant au règlement des conflits en Afrique. Nous participons, en effet, en fournissant soit des forces armées ou des observateurs militaires ou des observateurs de police, aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Sierra Leone, au Sahara occidental, en République démocratique du Congo et en République centrafricaine, où les forces égyptiennes constituent l'essentiel de la force de l'ONU là-bas.

L'Égypte participe non moins efficacement aux opérations entreprises en dehors de l'Afrique — au Kosovo, en

Bosnie, au Timor oriental et ailleurs. Il s'agit là d'une participation dictée par notre conviction que la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales est une responsabilité collective qui ne doit pas être assumée par un seul continent ou une seule région, comme l'Afrique, pour porter seuls le poids de régler les conflits en cours sur leur territoire.

Nous espérons donc que le Conseil continuera à se mouvoir avec une conviction similaire pour le règlement des conflits en Afrique, conformément aux buts et principes de la Charte.

Je voudrais, en dernier lieu, m'inspirer des paroles du Secrétaire général lorsqu'il a indiqué, dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, que ce qui incombe à la communauté internationale est d'adopter des mesures concrètes, car c'est par les actes, et non par les déclarations, que se mesurera l'acquittement de la communauté internationale de ses obligations envers l'Afrique.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Égypte des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Portugal. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Monteiro** (Portugal) (*parle en anglais*) : Le Portugal s'associe à la déclaration de la Finlande faite au nom de l'Union européenne.

Monsieur le Président, ma délégation voudrait vous féliciter d'avoir organisé cette importante séance. Le fait que nous ayons tenu ce débat trois ans d'affilée montre la volonté de l'Organisation des Nations Unies de répondre aux préoccupations constantes que pose le problème des conflits et du développement de l'Afrique.

Le rapport (S/1998/318) que le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité en avril 1998 contient une analyse complète et détaillée des causes des conflits qui affligent le continent. Mais peut-être plus important encore que le diagnostic qu'il établit, ce rapport avance des propositions concrètes en vue d'éliminer ou d'atténuer ces causes, ouvrant ainsi la voie à un processus de développement durable en Afrique. Aujourd'hui, nous devrions passer de ce processus de réflexion à la mise au point d'un programme d'action décisif.

Le Portugal a toujours défendu l'idée que la communauté internationale commettrait une grave erreur de jugement si, face aux crises et difficultés qui persistent en Afrique, elle se permettait de rester indifférente. Nous devrions écouter les sages paroles prononcées hier au début de cette séance par le Secrétaire général, lorsqu'il nous a mis en garde contre le pessimisme et la lassitude à l'égard de l'Afrique.

En aidant l'Afrique à régler ses problèmes, nous aidons la communauté internationale, étant donné qu'il est de l'intérêt de cette communauté d'avoir des sociétés plus libres et plus démocratiques où les droits de l'homme sont respectés et où l'économie peut prospérer. Une Afrique plus stable et développée signifie un monde plus sûr et plus riche pour l'humanité.

Cette réalité exige que nous développions, avec l'Afrique, une coopération plus étroite et plus dynamique, dans un effort commun avec ses peuples et ses gouvernements. La communauté internationale peut et doit aider l'Afrique, mais les Africains eux-mêmes doivent aussi assumer pleinement leur destinée et leurs responsabilités dans l'édification d'un avenir meilleur.

À cet égard, nous voudrions mentionner les efforts remarquables du Mozambique pour réaliser une transition harmonieuse d'une situation de guerre vers la paix. Le Mozambique emprunte maintenant la voie d'un avenir meilleur pour son peuple.

La réconciliation nationale est également poursuivie en Guinée-Bissau avec l'aide des Nations Unies, et nous souhaitons féliciter chaleureusement tous ceux qui ont déployé les efforts nécessaires à cet effet.

Répondant à sa responsabilité essentielle de garantir la paix et la sécurité internationales, y compris en Afrique, le Conseil de sécurité devrait chaque fois que cela est possible agir en coordination étroite avec les organisations régionales africaines, comme c'est le cas en Sierra Leone.

Par ailleurs, il n'est pas réaliste d'espérer ou d'exiger que l'ONU fournisse des solutions rapides et complètes aux conflits en Afrique si les parties en conflit et ceux qui les soutiennent directement ou indirectement ne font pas preuve de volonté politique et ne respectent pas les accords signés. Il est inutile de prétendre que la communauté internationale peut, dans toutes les situations, se substituer à une volonté politique absente et imposer une paix à ceux qui choisissent délibérément la guerre. Les espoirs quant à ce que la com-

munauté internationale doit et peut faire doivent être réalistes et adaptés aux circonstances.

Il est tout aussi inquiétant de noter que l'on accuse la communauté internationale de montrer un intérêt moindre face aux conflits africains qu'ailleurs, alors que les décisions du Conseil de sécurité — qui cherche à garantir la paix — sont ouvertement bafouées.

Dans le cas du conflit angolais, les Nations Unies ont consacré des ressources humaines et matérielles importantes à la recherche d'une solution négociée, mais en vain, pour le moment. Aujourd'hui, nous nous trouvons face à des cas de violations persistantes de sanctions imposées par le Conseil de sécurité contre l'UNITA, sanctions visant à empêcher ce mouvement d'acquérir des armes pour poursuivre la guerre. Ainsi, l'UNITA viole non seulement les résolutions du Conseil de sécurité, mais aussi les «Acordos de Paz» et le Protocole de Lusaka qu'elle a signé de son propre gré. Le Portugal appuie pleinement la détermination exprimée hier par le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), M. Salim Ahmed Salim, à encourager les efforts pour mettre fin aux destructions et à l'effusion de sang en Angola, dues surtout à l'intransigeance des chefs de l'UNITA.

Il existe une preuve incontestable que les États pratiquant la bonne gouvernance et respectant la démocratie et les principes de l'état de droit et les droits de l'homme jouissent d'un niveau de stabilité, de développement et de bien-être incomparablement supérieur à celui des États ayant des régimes autoritaires qui défendent une vision restrictive des droits de l'homme ou les bafouent.

Maintenant, nous devrions également poursuivre le processus de réflexion lancé par le Secrétaire général dans son discours à l'Assemblée générale, la semaine dernière, sur la façon dont l'ONU devrait répondre aux situations de crise qui menacent les valeurs fondamentales inhérentes à la dignité humaine. Dans ce contexte, il suffit de nous rappeler ce qui s'est passé au Rwanda.

Sur le plan économique, l'Afrique ne devrait pas être simplement une exportatrice de matières premières pour les pays plus développés, restant en marge de la tendance à la mondialisation économique, phénomène nouveau. L'Afrique doit être pleinement intégrée dans l'économie mondiale, à égalité avec les régions plus développées et capable de les concurrencer; dans le cas contraire, les retards actuels en matière de développement ne feront que s'aggraver. Elle aura plus de chance d'y réussir si le processus d'intégration régionale en Afrique se poursuit et s'approfondit. De par sa nature même, ce processus réduira le risque d'instabilité politique entre les États et créera en même temps des marchés propres à mieux attirer pour l'investissement étranger.

La réduction de la dette des pays africains est un préalable fondamental de leur développement économique, car elle libérera les ressources nécessaires aux projets et programmes de développement — les ressources qui, autrement, seraient consacrées au service de la dette. Néanmoins, la réduction ou la remise de la dette devraient être accompagnées de la part des pays débiteurs de solides réformes et politiques macroéconomiques qui éliminent les distorsions existantes au moyen d'une gestion rigoureuse et transparente des fonds rendus disponibles.

Nous croyons que, ce dont on a besoin maintenant, c'est d'un franc dialogue au sein de la communauté internationale sur la meilleure façon de faire face aux défis auxquels l'Afrique est confrontée. Le Portugal a cherché à oeuvrer avec ses partenaires africains pour développer entre l'Europe et l'Afrique des relations étroites et mutuellement avantageuses. Dans ce contexte, le sommet Europe/Afrique, qu'il est prévu de tenir au Caire en avril de l'année prochaine, représente une possibilité importante d'élargir et d'approfondir le dialogue. Le Portugal croit que ce sommet contribuera pour une large part à mieux asseoir les relations à long terme entre l'Europe et l'Afrique.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Portugal des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de l'Indonésie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Haryono** (Indonésie) (*parle en anglais*) : La délégation indonésienne souhaite vous exprimer ses remerciements, Monsieur le Président, à vous-même et aux autres membres du Conseil de sécurité, pour avoir organisé cette réunion en cette période critique pour le continent africain.

Comme par le passé, nous nous félicitons des initiatives prises par le Conseil de sécurité d'examiner des questions importantes dans le cadre d'un débat public, tel notamment que le débat actuel sur la situation en Afrique. Nous ne doutons pas que cette ouverture et cette transparence continueront de se manifester dans un avenir proche, lorsque le Conseil tiendra son débat principal sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous continuons de penser que ces pratiques sont essentielles pour

susciter de nouvelles idées, de nouvelles approches et résoudre les nombreuses questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil. Nos délibérations d'aujourd'hui montrent l'importance que la communauté internationale continue d'accorder aux questions concernant l'Afrique et en particulier, à celles qui se rapportent à la sécurité et au développement socioéconomique.

Je saisis cette occasion d'exprimer notre satisfaction au Secrétaire général pour son rapport intérimaire sur l'application des recommandations figurant dans le rapport sur les causes de conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Il nous offre une occasion unique de faire le point des importants succès obtenus et progrès réalisés par les Africains et en même temps de centrer l'attention sur la nécessité de renforcer la coopération internationale pour établir un partenariat entre l'Afrique et le reste du monde sur la base de la prospérité et du profit mutuel.

L'Afrique se trouve aujourd'hui, au seuil du nouveau millénaire, plus près d'atteindre son objectif d'une paix stable et de la prospérité économique. Il est satisfaisant de noter que l'Organisation de l'unité africaine et les organisations sous-régionales jouent un rôle de plus en plus important dans la résolution des conflits. Ces entreprises ont été stimulées par la désignation d'envoyés et représentants spéciaux et de groupes de contact et par l'organisation de conférences spéciales ayant pour tâche d'examiner les sources de conflit et de recommander les solutions pratiques.

C'est ainsi que l'Accord de paix de Lomé concernant la Sierra Leone, l'Accord-cadre de l'Organisation de l'unité africaine sur le conflit entre l'Érythrée et l'Éthiopie et l'accord de cessez-le-feu pour la République démocratique du Congo manifestent la volonté de ces pays de rechercher une solution à leurs problèmes et la détermination des organisations régionales et sous-régionales d'assumer leur responsabilité première dans la résolution des conflits. Ils montrent également le rôle indispensable que peut jouer l'Organisation des Nations Unies pour faciliter la réalisation de ces objectifs, notamment en matière de maintien de la paix.

En dépit de ses difficultés intrinsèques, le maintien de la paix reste un facteur essentiel s'agissant d'aider les États africains à résoudre les conflits. Par conséquent, la coopération entre l'ONU, d'une part, et les organisations régionales et sous-régionales, d'autre part, pour développer et renforcer les capacités africaines de maintien de la paix — en particulier dans les domaines de la formation, la diffusion de l'information, de la police civile et du soutien logistique — reste essentielle. Il y a lieu de noter que, même si le renforcement des capacités de maintien de la paix des pays africains constitue une tâche prioritaire, le Conseil de sécurité ne doit pas pour autant se dégager de l'obligation qui lui incombe en vertu de la Charte concernant le maintien de la paix et de la sécurité, pas plus qu'on ne saurait y trouver un motif de découragement ou de désengagement.

Le rapport d'étape du Secrétaire général évoque également la nécessité de renforcer le débat actuel sur les sanctions ciblées, citant en particulier les embargos sur les armes et les violations commises dans le trafic d'armes. Nous attendons avec intérêt de connaître les recommandations détaillées qui y feront suite.

Ma délégation partage les préoccupations exprimées par les États africains à l'égard du commerce illicite et clandestin des armes, qui fait intervenir un réseau compliqué de fabricants, d'acheteurs, de fournisseurs et de distributeurs agissant bien souvent hors de tout contrôle de la part des États. La facilité de se procurer des armes et des munitions a détourné de conclure des règlements politiques pacifiques, trop longtemps attendus dans de nombreux conflits civils prolongés au cours desquels les civils ont été pris pour cibles. D'un autre côté, il est important de reconnaître que les guerres civiles ne sont pas un phénomène exclusivement interne, dans la mesure où les armes utilisées pour mener ces conflits proviennent souvent de l'extérieur.

De nombreuses initiatives prises en Afrique ont non seulement permis de mieux comprendre les conséquences de la circulation illicite des armes, mais également de mettre au point une stratégie permettant d'envisager différentes démarches à l'égard d'une question qui est complexe, on en convient, notamment en traitant les causes profondes des conflits et le problème de la non-ingérence, dans les zones de tension, par des États qui poursuivent des intérêts particuliers. Nous nous félicitons de voir que plusieurs pays d'Afrique ont pris des mesures en ce sens. La reprise du débat au Conseil de sécurité, la semaine dernière, sur ces questions et d'autres questions connexes était à la fois opportune et appropriée pour susciter une meilleure prise de conscience des causes et des conséquences mondiales de la circulation incontrôlée d'armes illégales.

Le combat que nous menons pour établir la paix et la sécurité en Afrique est indissociablement lié à la croissance économique et au développement. Nous approuvons sans réserve le Secrétaire général lorsqu'il dit dans son rapport d'étape que la prévention des conflits et les efforts de consolidation de la paix après les conflits n'ont de sens que

dans la mesure où ils permettent à une société de se développer. Pendant des années, la promotion de la paix et du développement en Afrique a été une préoccupation majeure de la communauté internationale, comme le grand nombre d'initiatives lancées par l'ONU et d'autres organisations en donne la preuve. Les enjeux sont de taille; tout un continent aspire à sortir du sous-développement et de la pauvreté et, dans bien des cas, à surmonter des tensions sociales et des conflits ethniques. L'extrême pauvreté qui continue d'affliger 44 % de la population du continent, 51 % de ces pauvres parmi les pauvres vivant dans les pays de l'Afrique subsaharienne, est inacceptable. De même, il faut faire davantage pour la population affectée par le VIH/sida, dont les trois quarts environ vivent aujourd'hui en Afrique.

La décennie écoulée a fait apparaître des résultats contrastés : dans certains cas, une stagnation économique à peu près totale et, dans d'autres, des progrès importants. L'Afrique affronte encore d'énormes difficultés en matière de développement. Le rapport du Secrétaire général a fait à cet égard des recommandations sur un certain nombre de questions essentielles et critiques qui attendent que des progrès soient réalisés. Certains efforts ont abouti à des résultats tandis que d'autres, tels que la tentative d'améliorer l'accès des produits d'exportation africains aux marchés, notamment à ceux des pays développés, qui a été conduite dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de la Convention de Lomé, doivent encore être poursuivis.

De même, les flux financiers destinés au développement de l'Afrique ont subi l'incidence négative de la mondialisation, en particulier les flux financiers multilatéraux. Étant donné qu'un très faible pourcentage de l'investissement étranger direct va vers l'Afrique, plusieurs pays africains qui ne sont pas en mesure de profiter de ces apports sont de plus en plus marginalisés.

Le problème de l'endettement extérieur est étroitement lié à la nécessité d'un financement approprié du développement et aux contraintes inacceptables qui entravent la relance de la croissance et du développement. Malgré les nombreuses initiatives qui ont été prises et, en particulier, l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, l'encours de la dette des pays africains continue d'augmenter. À cet égard, nous attendons avec impatience la mise en oeuvre de l'initiative récente adoptée par le G-8 à Cologne en juin dernier, qui marque un pas important vers une réduction du fardeau de la dette de certains des pays les plus pauvres du monde.

Les mesures d'allégement et d'annulation de la dette, si elles sont essentielles, ne représentent qu'une de plusieurs conditions à remplir dans le cadre d'une approche intégrée pour garantir une croissance et un développement durables. L'Indonésie approuve donc l'appel lancé par l'OUA en faveur d'un accord international visant à annuler l'encours de la dette des pays africains les plus pauvres. Cela marquerait une étape importante dans la voie d'une revitalisation de l'activité économique de ces pays et les remettrait sur le chemin du développement. De même, nous trouvons intéressante la proposition faite aux pays créanciers de convertir en subventions ce qui subsiste de la dette bilatérale publique des pays africains les plus pauvres.

Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général, l'Afrique fait aujourd'hui apparaître une combinaison remarquable d'accomplissements et de problèmes non résolus, de chances saisies et d'occasions manquées. Dans l'entreprise de surmonter les problèmes de l'Afrique, les pays de la région et du continent ne sauraient agir seuls. Une participation concrète et plus large de la communauté internationale est absolument nécessaire.

Dans ce contexte, nous voudrions ajouter que si la communauté internationale a pu agir tout récemment de manière concertée et globale pour résoudre une question qui avait suscité une telle attention au niveau mondial, nous sommes alors fermement convaincus que si une approche analogue était appliquée à l'Afrique, ce continent pourrait sans doute résoudre un grand nombre de problèmes majeurs auxquels il est confronté.

Enfin, dans le contexte du dialogue et des rapports nouveaux entre la communauté internationale et le continent africain, l'Indonésie — suivant l'exemple qu'elle avait donné en 1955 à Bandung où elle avait contribué à la naissance du Mouvement des pays non alignés — est toujours fermement déterminée à aider ses partenaires africains à réaliser leur vision d'une Afrique pacifique et prospère. Cet appui s'est toujours manifesté par l'aide que l'Indonésie a apportée à la poursuite des objectifs de l'Afrique, par sa participation active à plusieurs instances internationales et régionales, y compris à diverses opérations de maintien de la paix et dans le cadre de la coopération Sud-Sud, ainsi que par les relations bilatérales étroites qu'elle entretient dans tout le continent.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la République de Corée. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Lee See-young** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous faire part de notre reconnaissance pour l'heureuse initiative que vous avez prise d'organiser ce débat public sur cette question importante de la situation de l'Afrique. Nous saluons chaleureusement l'importante contribution des Pays-Bas à la promotion de la transparence des travaux du Conseil de sécurité. Vous avez en effet déjà pris l'initiative d'organiser deux séances publiques d'information et nous assistons aujourd'hui au deuxième débat public de ce mois. Je voudrais en outre rendre hommage au Premier Ministre, M. Wim Kok, pour le rôle important qu'il a joué.

Ma délégation remercie également le Secrétaire général, M. Kofi Annan, de son rapport d'étape très complet et venu à son heure, qui concerne la mise en oeuvre des recommandations contenues dans son rapport sur l'Afrique publié en avril 1998, et nous le remercions de sa déclaration pénétrante d'hier matin.

Monsieur le Président, au moment où nous débattons de la situation en Afrique, je voudrais revenir sur une note positive que votre Ministre des affaires étrangères a donnée la semaine dernière dans son allocution à l'Assemblée générale :

> «L'Afrique n'est pas uniquement une terre de troubles, mais également une terre de bonheur, et ce n'est pas seulement un continent de catastrophes, c'est aussi un continent d'espoir.» (*A/54/PV.13*)

En effet, ce continent d'espoir a réalisé des changements positifs importants sur bien des fronts. Dans deux États africains de premier plan, l'Afrique du Sud et le Nigéria, nous avons vu des dirigeants démocratiquement élus prêter serment. C'est là une donnée nouvelle qui devrait communiquer un élan aux forces démocratiques dans tout le continent africain. Ces deux nouveaux dirigeants, le Président Mbeki de l'Afrique du Sud et le Président Obasanjo du Nigéria, ainsi que plusieurs autres dirigeants africains, ont vigoureusement défendu la semaine dernière devant l'Assemblée générale l'importance d'une bonne gouvernance démocratique, fondement de la paix et du développement en Afrique. Nous félicitons également le Président algérien Bouteflika, qui est actuellement Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), et M. Salim Ahmed Salim, Secrétaire général de l'OUA, de remplir leurs fonctions avec compétence. Ils continuent de jouer un rôle indispensable s'agissant de promouvoir la paix et le développement en Afrique.

D'autres progrès importants ont été enregistrés récemment dans certaines des situations de conflit les plus difficiles à résoudre en Afrique, notamment l'Accord de paix en Sierra Leone, l'Accord de cessez-le-feu en République démocratique du Congo et la transition électorale en cours en République centrafricaine. Je me rappelle qu'il y a quelques jours seulement, le Président Chiluba, de Zambie, a fait un exposé éloquent au Conseil de sécurité sur le processus de Lusaka pour la paix en République démocratique du Congo, dans lequel il a joué le rôle de médiateur avec une immense énergie et un profond engagement. Nous pensons que la communauté internationale doit beaucoup travailler, de concert avec les dirigeants africains, pour maintenir cet élan durement acquis en faveur d'une paix et d'une stabilité authentiques dans ces régions.

Sur cette toile de fond, le Secrétaire général a présenté son rapport d'étape sur l'application des recommandations figurant dans son rapport sur l'Afrique. Ma délégation note avec satisfaction que, depuis la publication de ce rapport complet sur l'Afrique, l'ensemble du système des Nations Unies, sous la direction du Secrétaire général, et le Conseil de sécurité en particulier, a pris différentes décisions de suivi pour faire face aux nombreux aspects des graves problèmes auxquels l'Afrique est confrontée aujourd'hui. Ma délégation estime, en plein accord avec le Secrétaire général Kofi Annan, que les problèmes que connaît l'Afrique exigent une approche globale intégrant les dimensions politique, socioéconomique et sécuritaire. Nous pensons que cette approche globale n'est possible que dans le cadre du système des Nations Unies, avec le plein soutien des pays africains et de l'ensemble de la communauté internationale.

Cela dit, je voudrais aborder plusieurs questions qui, à notre avis, méritent que le Conseil de sécurité leur accorde une attention prioritaire. Tout d'abord, ma délégation souhaite souligner l'importance de la prévention des conflits en Afrique. Étant donné les nombreuses situations imprévues qui peuvent se présenter en Afrique, il est urgent de mettre en place les capacités nécessaires pour prévenir les conflits grâce à une alerte et à des actions rapides. Nous croyons que la mise en place de structures d'appui pour la consolidation de la paix après les conflits en Guinée-Bissau, au Libéria et dans d'autres pays, comme l'a si bien décrit le Secrétaire général dans son rapport d'étape, nous donne un bon exemple qui peut s'appliquer à la prévention des conflits dans ces zones de conflit et d'autres zones potentielles de conflit.

Nous croyons également que le Fonds d'affectation spéciale du Secrétaire général pour l'action préventive a été et continuera d'être un moyen utile de renforcer les capaci-

tés de l'Organisation des Nations Unies de prévenir les conflits en Afrique et ailleurs. Mon gouvernement a contribué tous les ans au Fonds d'affectation spéciale depuis sa création en 1997, et nous allons bientôt annoncer des contributions additionnelles pour cette année. Nous nous félicitons de la décision déjà annoncée par le Royaume-Uni de contribuer à ce Fonds. Nous demandons à tous les autres États Membres qui ne l'ont pas encore fait de mettre des ressources à la disposition du Fonds, afin de permettre au Secrétaire général d'élargir ses initiatives pour l'action préventive aux zones de conflit potentiel en Afrique et ailleurs.

Deuxièmement, nous croyons qu'une réponse rapide est essentielle pour contenir des conflits mortels et pour soulager les souffrances humaines. De nouveaux efforts devront être faits par les pays africains eux-mêmes pour construire et renforcer leur propre capacité de maintien de la paix. Par ailleurs, nous appuyons également les diverses mesures prises par l'Organisation des Nations Unies pour améliorer la capacité de maintien de la paix de l'Afrique, à savoir par exemple les programmes d'échange de personnel entre l'ONU et l'OUA, l'assistance aux activités de formation de l'ONU en faveur des contingents africains chargés du maintien de la paix, et la coordination avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Néanmoins, nous partageons la préoccupation exprimée par le Secrétaire général quant à la manière de fournir un appui logistique aux contingents africains qui participent aux opérations de maintien de la paix au début même des conflits. Nous pensons qu'il est nécessaire d'examiner la possibilité d'établir un arrangement de réserve pour cet appui logistique.

Troisièmement, ma délégation se joint à d'autres délégations pour souligner une nouvelle fois qu'il est important de contrôler les mouvements d'armes en Afrique. Ils y ont souvent alimenté des conflits. Au cours du débat de la semaine dernière au Conseil, nous avons entendu de nombreuses déclarations très intéressantes de la part des membres du Conseil, notamment de nombreux ministres des affaires étrangères, sur la façon de contrôler la prolifération des armes de petit calibre, surtout en Afrique. Nous réaffirmons notre conviction que les embargos sur les armements devraient être imposés et appliqués strictement dans toutes les situations de conflit. De plus, étant donné que les mouvements d'armes traversent facilement les frontières, les embargos sur les armes qui visent des pays particuliers pourraient ne pas suffire à enrayer le trafic illicite d'armes. C'est pourquoi il doit exister une coopération au niveau régional. À cet égard, nous appuyons les efforts déployés par le Secrétariat pour encourager les États africains à adopter des législations nationales faisant un délit de la violation des embargos imposés par le Conseil de sécurité.

Quatrièmement, nous notons dans le rapport d'étape les efforts constants faits par le Secrétariat et le Conseil de sécurité pour perfectionner le mode d'utilisation des sanctions en Afrique. Si nous reconnaissons qu'il est difficile dans le monde réel de parvenir à des «sanctions intelligentes», nous croyons qu'il est toujours à nouveau nécessaire de réduire au minimum les souffrances humaines collatérales — même si elles ne sont pas voulues — en imposant des sanctions plus ciblées et de revoir régulièrement les mécanismes existants. À cet égard, nous félicitons l'Ambassadeur Fowler du Canada, Président du Comité des sanctions sur l'Angola, des efforts précieux qu'il a déployés pour suivre non seulement le commerce illégal des diamants et les ventes illégales de pétrole, mais aussi le trafic illicite d'armes auquel se livrent les forces de l'UNITA. Je lui souhaite, ainsi qu'au Comité, tout le succès dans leur importante entreprise.

Cinquièmement, nous avons vu les conséquences qui résultent de n'avoir pas assuré la sécurité et la vocation humanitaire des camps de réfugiés dans certaines situations de conflit, surtout dans la région des Grands Lacs d'Afrique. Nous apprécions les campagnes couronnées de succès menées par le système des Nations Unies pour réinstaller les populations de réfugiés en lieu sûr, loin des zones de conflit, dans des pays tels que la Guinée, le Libéria et le Tchad. Ma délégation félicite également le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés sous la direction de Madame Ogata, d'avoir aidé beaucoup de pays africains à renforcer leur police et d'autres structures chargées du maintien de l'ordre, qui s'occupent de la sécurité dans les camps de réfugiés.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, nous partageons la conviction du Secrétaire général qu'une bonne gouvernance démocratique et le développement durable sont fondamentaux pour une paix et une prospérité à long terme en Afrique. L'expérience que nous avons acquise dans notre propre processus de développement montre qu'une bonne gouvernance, fondée sur la démocratie et le respect des droits de l'homme et appuyée par les principes de l'économie de marché, assure mieux la paix, la stabilité et la prospérité à long terme. Nous constatons avec satisfaction les nombreux succès déjà obtenus dans ces domaines en Afrique, comme le décrit le Secrétaire général dans son rapport. La communauté internationale devrait continuer d'oeuvrer étroitement avec les pays africains pour renforcer davantage leur capacité d'instituer la bonne gouvernance et d'assurer le développement durable.

Mon gouvernement a toujours accordé une haute priorité à la promotion de liens d'amitié, de la coopération, de la solidarité et du partenariat avec les pays africains. La République de Corée a envoyé des troupes chargées du maintien de la paix en Somalie, en Angola et au Sahara occidental et s'est jointe aux missions d'assistance électorale en Afrique du Sud et au Mozambique. Nous avons constamment renforcé notre coopération avec l'Afrique dans le domaine du développement, y compris en contribuant à la création de capacités de mise en valeur des ressources humaines. Nos relations avec l'Afrique se sont renforcées récemment lorsque notre pays a été membre du Conseil de sécurité pendant deux ans. Ma délégation saisit cette occasion pour réaffirmer que mon gouvernement se tient prêt à continuer de contribuer aux efforts conjoints de l'ONU, de l'OUA et des pays africains en faveur de la paix et du développement en Afrique.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la République de Corée des paroles aimables qu'il a adressées à ma délégation.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Belgique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Adam** (Belgique) : Je voudrais d'abord présenter mes félicitations à la présidence néerlandaise pour la façon exemplaire dont elle s'est acquittée de sa charge tout au long de ce mois de septembre, et particulièrement l'action du Premier Ministre des Pays-Bas, M. Kok.

Je voudrais aussi m'associer à la déclaration faite au nom de l'Union européenne par la présidence finlandaise, et plus particulièrement pour ce qui a trait au rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre de ses recommandations sur les causes de conflits et la promotion de la paix et du développement durables en Afrique. En plus, je souscris pleinement aux vues et orientations exprimées par le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), S. E. M. Salim Ahmed Salim, et par le distingué représentant de la présidence de l'OUA, l'Ambassadeur d'Algérie.

Je saisis aussi cette occasion pour développer le point de vue et les intentions de mon pays vis-à-vis de l'Afrique et plus particulièrement de l'Afrique centrale et de la région des Grands Lacs. Le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Belgique, M. Louis Michel, a exprimé, la semaine dernière à l'Assemblée générale, la nécessité d'une politique plus active et plus généreuse à l'égard du continent africain si durement éprouvé. Il a même demandé que la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale soit placée sous le signe de l'Afrique.

Le Conseil de sécurité doit, lui aussi, faire preuve de vision et exercer ses responsabilités pour le rétablissement de la paix dans un continent qui, dans le monde d'aujourd'hui, totalise, et de loin, le plus grand nombre de victimes de conflits, morts, blessés, disparus, réfugiés, déplacés, victimes des mines antipersonnel, sans parler des endémies comme le sida, le paludisme ou la maladie du sommeil, qui font des ravages sans précédent sur ce continent, et auxquelles il est encore plus difficile de remédier, lorsque les pays touchés sont affectés par des guerres.

Les Accords de Lusaka ont suscité un grand espoir. Il s'agit maintenant de les mettre en oeuvre et tout retard, toute tergiversation nous préoccuperait grandement. Ceci implique que les parties concernées fassent la preuve de leur volonté politique de résoudre les problèmes qui sont à l'origine du conflit actuel et qu'elles cherchent des solutions durables au niveau de la région tout entière. Pour les encourager et les soutenir, un effort important de la communauté internationale sera nécessaire et le Conseil de sécurité doit jouer, dans ce contexte, un rôle moteur.

Il ne s'agit pas d'apporter des solutions isolées à des problèmes ponctuels. Dans certaines régions d'Afrique, le désespoir est tel que nombreux sont ceux qui ne voient de perspective d'amélioration de leur sort que dans la lutte armée. Il faut changer cette mentalité en démontrant que seule la paix peut apporter le bonheur et la prospérité, seule la paix et certainement pas des victoires militaires remportées pour des enjeux illusoires et au prix de souffrances indicibles.

C'est pourquoi nous pensons que la paix doit s'accompagner d'un pacte de partenariat comportant des engagements concrets sur les plans économique, financier et social. Un tel pacte mobilisera les énergies et les ressources des pays donateurs, des institutions financières internationales et des pays bénéficiaires. La Belgique y apportera sa part et intensifiera ses contacts directs, sa coopération et son soutien financier.

L'histoire a créé entre mon pays et cette région du monde des liens particuliers et aussi des responsabilités que mon pays a l'intention d'endosser de façon responsable et cohérente comme l'a souligné le Ministre belge la semaine dernière. La Belgique a la capacité de le faire. Mon pays dispose d'une réserve d'hommes et de femmes ayant l'expérience de l'Afrique centrale, de ses coutumes, de ses langues et de son économie. Nos instituts agronomiques ont

développé une grande expertise en agriculture et en élevage des régions tropicales et notre Institut de médecine tropicale d'Anvers jouit d'une réputation mondiale méritée. Et ce ne sont que quelques exemples du potentiel que la Belgique peut mettre au service de l'Afrique.

L'Afrique doit nous aider à l'aider, car, pour que les bonnes volontés du monde puissent s'exercer efficacement au profit de ce continent, il faut que ses dirigeants aussi s'emploient à créer le cadre de paix et de bonne gouvernance nécessaire au développement. La coopération financière et technique ne peut s'exercer que dans un climat assurant son efficacité. La coopération ne s'exerce pas au bénéfice du doute; elle se développe et s'épanouit dans un climat de prévisibilité et de stabilité.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Belgique des aimables paroles qu'il a adressées à ma délégation.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Satoh** (Japon) (*parle en anglais*) : Je souhaiterais d'emblée vous remercier très sincèrement, Monsieur le Président, d'avoir convoqué, pour la quatrième fois au cours de ce mois, un débat public du Conseil de sécurité. Je souhaite également saluer le rapport d'étape sur l'Afrique du Secrétaire général, qui a été publié samedi dernier, et remercier le Secrétaire général de la déclaration qu'il a faite hier matin.

Même si cette réunion a pour objet d'examiner les problèmes apparemment insolubles auxquels l'Afrique est confrontée, je voudrais tout d'abord relever certains faits positifs survenus en Afrique ces dernières années. On ne saurait sous-estimer l'importance de l'Afrique au sein de la communauté internationale et les progrès auxquels nous assistons en Afrique en matière de développement, de démocratisation et de coopération régionale sont véritablement rassurants pour toute la communauté internationale. Ne serait-ce qu'au cours de l'année écoulée, par exemple, nous avons assisté à la transition vers un régime civil au Nigéria; à la tenue, pour la deuxième fois, d'élections démocratiques en Afrique du Sud; et aux élections présidentielles qui se sont déroulées sans heurt en Algérie.

Je voudrais également mentionner l'Accord de paix qui a été signé à Lomé entre le Gouvernement sierra-léonais et le groupe rebelle, le Front révolutionnaire uni, ainsi que l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka entre le Gouvernement et des groupes rebelles en République démocratique du Congo. Il y a également des signes prometteurs de progrès en vue d'un règlement du différend frontalier entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Sur le front économique, de nombreux pays africains ont enregistré des taux de croissance annuels du produit national brut supérieurs à 5 % au cours des 10 dernières années.

Il faut également reconnaître les activités admirables que les organisations régionales ont entreprises afin de promouvoir la cause de la paix et de la prospérité en Afrique. Le rôle que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté de développement de l'Afrique australe ont joué dans le maintien de la sécurité et la promotion du développement économique dans les régions de l'Afrique occidentale et australe revêt une importance cruciale et est hautement louable. Il est encourageant également de voir que le Sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui s'est tenu en Algérie en juillet dernier sous la direction du Président Bouteflika en sa qualité de Président de l'OUA, a attiré un nombre sans précédent de chefs d'État et de gouvernement. Ayant participé à ce sommet en tant que chef de la mission d'observation du Japon, j'ai pu constater et admirer la nouvelle dynamique qui prend corps en Afrique.

Nous sommes encouragés par ces événements positifs, mais il n'en reste pas moins que de nombreux pays en Afrique sont confrontés à des obstacles difficiles dans leur lutte pour réaliser la stabilité politique et pour poursuivre le développement économique et social. Les plus préoccupants d'entre eux sont la pauvreté écrasante et la résurgence de conflits, qui ont fait 8 millions de réfugiés et de déplacés. Tant que ces problèmes ne seront pas résolus, les perspectives de stabilité internationale et de prospérité dans le nouveau millénaire ne seront pas prometteuses.

Comme il est souligné dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, la pauvreté et le conflit sont intimement liés. En effet, dans de nombreuses régions du continent, nous sommes témoins d'un cercle vicieux dans lequel la pauvreté est exacerbée par des conflits fréquents, alors même que la pauvreté est une des causes de l'apparition et de la résurgence des conflits. La pauvreté est à elle seule une question qui mérite toute notre attention aujourd'hui et au XXIe siècle, et au soulagement de laquelle doivent oeuvrer les Nations Unies, les autres organisations internationales, les États et la société civile, dans un effort coordonné.

Le Programme d’action de Tokyo, adopté à la deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l’Afrique (TICAD II), organisée conjointement par le Japon et l’Organisation des Nations Unies en octobre dernier, préconise une combinaison d’efforts et de coopération pour faire face aux problèmes liés à la pauvreté et aux conflits. Il prévoit ainsi un développement des efforts des pays africains eux-mêmes, une coopération entre les pays africains, les pays développés et les organisations internationales et une coopération entre l’Asie et l’Afrique. Le processus de la TICAD est déjà entré dans sa phase d’exécution. Le mois dernier, le Japon a coparrainé, avec le Gouvernement kényen, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds monétaire international, un séminaire portant sur la gestion de la dette. Le Japon a par ailleurs mis en place, avec la coopération du Gouvernement malaisien, un centre de promotion des investissements et de la technologie entre l’Asie et l’Afrique à Kuala Lumpur afin de faciliter la circulation des flux d’investissement et d’information commerciale en ce qui concerne l’Afrique. Le Japon prévoit également d’organiser quatre conférences d’examen sous-régionales en Afrique d’ici la fin de l’an 2000 en vue de promouvoir plus avant l’application du Programme d’action de Tokyo.

La dette est le problème le plus grave qui se pose à de nombreux pays africains. Le Japon, pour sa part, contribue à alléger les problèmes de la dette en rééchelonnant les dettes et en octroyant des subventions pour alléger les dettes, et il continuera de déployer des efforts pour faire face à ce problème difficile en donnant effet à un engagement qu’il a pris lors du sommet du G-7 à Cologne en juin. Le Japon est également résolu à continuer de fournir une aide publique au développement efficace et de bonne qualité aux pays africains, malgré ses difficultés budgétaires internes, tout en renforçant sa coopération avec les différents organes et institutions des Nations Unies.

S’agissant de la prévention des conflits, mon gouvernement préconise depuis longtemps une approche d’ensemble englobant la prévention et le règlement des conflits, le maintien et la consolidation de la paix, de même que la reconstruction et le développement après les conflits, l’instauration de la bonne gouvernance et l’élimination de causes possibles de conflits, en particulier la pauvreté.

En ce qui concerne les questions de maintien et de consolidation de la paix, nous pensons qu’il faut renforcer le rôle joué par les organisations régionales, telles que l’OUA et la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest. Une coopération étroite entre ces organisations régionales et l’ONU est évidemment cruciale pour donner le maximum d’effet aux efforts internationaux destinés à restaurer la paix dans les pays troublés. C’est en ayant cela à l’esprit que le Gouvernement japonais a fait des contributions financières au Fonds pour la paix de l’OUA.

Pour ce qui est des armes légères, question à laquelle le Japon accorde la plus haute priorité, nous espérons vivement que l’Assemblée générale adoptera, au cours de cette session, une résolution entérinant le rapport du Secrétaire général rédigé avec l’assistance du Groupe d’experts gouvernementaux sur les armes légères (A/54/258). Le Japon entend également contribuer au succès de la conférence internationale consacrée à la question du commerce des armes sous tous ses aspects, qui doit se tenir au plus tard en 2001.

Nous considérons également comme une question tout à fait prioritaire l’octroi d’une assistance aux victimes des mines terrestres, dont beaucoup sont des enfants. En décembre 1997, le Japon a annoncé un programme «zéro victime» et a promis un soutien financier d’environ 80 millions de dollars pour le déminage et l’aide aux victimes au cours des cinq années qui suivraient. Les contributions versées à ce jour par le Japon à ce titre s’élèvent à 45 millions de dollars environ.

La reconstruction et le développement après les conflits constituent un autre domaine dans lequel une coopération internationale est requise. Parmi les nombreux problèmes qui y sont liés, la réinsertion des ex-combattants, et en particulier des enfants soldats ayant subi de mauvais traitements, est une question prioritaire car le succès de ce processus constitue la clef de la prévention de toute résurgence des conflits.

Le Gouvernement japonais est, quant à lui, disposé à soutenir tous les aspects de la reconstruction et du développement après les conflits, allant de la réintégration des réfugiés et des personnes déplacées jusqu’à la réinsertion des ex-combattants en passant par le soulagement des souffrances de ceux dont la vie a été meurtrie et la reconstruction et le développement des économies de pays concernés. À cet égard, je tiens à souligner que les activités menées sur le terrain pour faire face aux situations d’urgence — activités qui commencent souvent avant la fin des combats — devraient être coordonnées comme il se doit avec les autres activités liées à la reconstruction et au développement.

Il ne fait aucun doute que les pays africains, qui disposent d’un potentiel immense, peuvent devenir des partenaires importants dans les efforts déployés par la communauté mondiale pour établir la paix et la sécurité.

Nous espérons sincèrement que le Conseil de sécurité continuera d'utiliser son expérience, ses compétences et sa sagesse pour rechercher des solutions aux problèmes de l'Afrique.

Le Japon préconise qu'à l'aube du nouveau millénaire la communauté internationale s'intéresse davantage aux questions de sécurité humaine. La pauvreté et les conflits constituent deux menaces majeures pour la sécurité humaine en Afrique. En d'autres termes, si nous voulons renforcer la sécurité humaine en Afrique, il est essentiel d'éliminer la pauvreté et les conflits. Cela étant, le Japon continuera d'oeuvrer pour améliorer les conditions en Afrique en utilisant comme moyen essentiel à cette fin la mise en oeuvre du processus de la TICAD.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Japon des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la République démocratique du Congo. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Mwamba Kapanga** (République démocratique du Congo) : Monsieur le Président, la présente réunion du Conseil de sécurité est une initiative du Gouvernement et du représentant des Pays-Bas, Président du Conseil pour ce mois de septembre, sur la situation en Afrique. Permettez-moi donc de vous exprimer toutes les sincères félicitations de ma délégation, ainsi que notre reconnaissance pour cette initiative louable.

À l'instar de toutes celles qui l'ont précédée, ma délégation aimerait dire au Secrétaire général toute son appréciation pour le rapport (S/1999/1008) qu'il a présenté sur la situation en Afrique, lequel nous donne l'éclairage souhaité sur l'objet de nos interventions. La République démocratique du Congo note aussi l'expression du désir généralement exprimé par les divers orateurs sur la nécessaire coopération qui doit être menée et améliorée entre l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine (OUA), si nous voulons faire face de manière concertée et efficace aux nombreux problèmes de sécurité qui imposent d'énormes souffrances imméritées aux États africains.

Comme l'a si bien décrit le chef de la délégation congolaise, S. E. M. Yerodia Abdoulaye Ndombasi, Ministre d'État chargé des affaires étrangères et de la coopération internationale, lors de son intervention de la veille au débat général de la cinquante-quatrième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, mon pays, la République démocratique du Congo, subit depuis le 2 août 1998 une agression armée qualifiée en son temps d'inutile et d'insensée par le Secrétaire général de l'OUA. Celle-ci, en effet, impose d'énormes sacrifices aux populations innocentes de mon pays, qu'elles soient résidentes en zone libre ou en provinces occupées.

Ma délégation ne souhaiterait pas revenir ici sur cette guerre d'agression, ignoble et insensée, dont l'historique, de notoriété publique, est connu de tous. La souffrance et la misère qu'elle impose à notre peuple déjà meurtri par trois décennies de gabegie et de misère, doivent révolter la conscience universelle et amener la communauté internationale à peser de tout son poids pour y mettre rapidement un terme. Il y va de la crédibilité de l'ONU.

Bien que victime de cette agression injustifiée, la République démocratique du Congo s'est pourtant inscrite dès le début de cette guerre dans une logique de paix. C'est pourquoi elle a répondu présent à toutes les rencontres, organisées tant en Afrique qu'ailleurs dans le monde, pour y discuter d'une fin négociée de cette guerre. Les agresseurs rwandais et ougandais, par contre, ont brillé par leur absence à la plupart de ces rencontres, ou y ont usé de manoeuvres dilatoires pour prolonger leur occupation de notre territoire.

Comme vous les savez, Monsieur le Président, le 10 juillet 1999, au terme de laborieuses négociations conduites par le Président Chiluba sous l'égide de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), les chefs d'État des six pays impliqués dans cette guerre d'agression ont signé à Lusaka, en Zambie, l'Accord de cessez-le-feu en République démocratique du Congo, communément appelé «Accord de Lusaka». Des modalités pratiques et un calendrier précis de mise en oeuvre de cet accord y sont annexés et en font partie intégrante.

La République démocratique du Congo attache une importance particulière à la mise en oeuvre et à la réussite de l'Accord de Lusaka, lequel stipule en effet la nécessité de trouver des solutions aux préoccupations de sécurité de la République démocratique du Congo ainsi qu'à celles des pays voisins. Cette préoccupation, mon gouvernement l'avait déjà fait sienne, en organisant au mois de mai 1998 la Conférence sur la solidarité et le développement dans la région des Grands Lacs, conférence qui a malheureusement été sabotée par ceux-là même qui nous agressent aujourd'hui.

Cette préoccupation, mon gouvernement l'a encore réaffirmée dans le cadre de l'Accord de Lusaka en acceptant la mise en place d'un mécanisme de désarmement des milices et des groupes armés qui se trouveraient sur notre territoire. Le même accord exhorte les pays d'origine des membres de ces groupes armés à s'engager à prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter leur rapatriement. L'assistance de l'Organisation des Nations Unies dans ce processus est hautement requise. Ce faisant, l'organisation universelle aiderait ainsi à éviter que les pays d'agression ne trouvent un autre prétexte pour revenir agresser la République démocratique du Congo après le retrait effectif et vérifié de leurs troupes du territoire congolais.

Je voudrais ici démentir de la façon la plus catégorique les allégations mensongères et les inepties proférées devant vous par la délégation du Rwanda et selon lesquelles les milices interhamwe auraient été intégrées dans les forces armées congolaises. Je rappelle que, jusqu'au 2 août 1998, les forces armées congolaises étaient commandées par des officiers supérieurs rwandais, lesquels ont été incapables de débusquer le moindre Interhamwe. Depuis cette date, les Rwandais occupent la partie nord-est de notre territoire par laquelle sont censés passer les Interhamwe pour attaquer le Rwanda. À ce jour, les Rwandais n'ont toujours pas exhibé un milicien interhamwe, mort ou vif.

Pour revenir à l'Accord de Lusaka, je voudrais tout particulièrement attirer votre attention sur le fait qu'aussitôt après sa signature, comme lors des négociations, les agresseurs ont repris leurs manoeuvres de diversion pour retarder le plus possible sa mise en oeuvre. Pour une prétendue querelle de leadership parmi les soi-disant rebelles, il a fallu attendre 51 jours, soit le 31 août 1999, pour qu'enfin ils signent cet accord avec l'aval de leurs parrains, puisque ce sont les Présidents ougandais Museveni et rwandais Bizimungu en personne qui ont annoncé la nouvelle de cette signature à leurs pairs de la SADC, réunis en sommet à Maputo au Mozambique.

Depuis lors, rien de ce qui est prévu dans cet accord n'a pu être appliqué, les agresseurs s'en servant plutôt comme prétexte pour prolonger indéfiniment leur présence sur notre sol. La Commission militaire mixte est toujours lettre morte malgré la désignation de son président, parce que les prétendus rebelles n'y ont toujours pas délégué leurs représentants et que son budget tarde à être libéré. Le dialogue national intercongolais, d'autre part, n'a toujours pas démarré et la question du choix des facilitateurs n'est pas encore résolue, les agresseurs n'ayant toujours pas donné suite aux propositions de mon gouvernement. Aucun mouvement de repli des troupes dans les positions défensives n'a été observé.

Faisant fi de la trêve exigée par le Secrétaire général de l'ONU pour les journées nationales de la vaccination, les troupes rwandaises et ougandaises se sont livrées à une guerre fratricide sur notre territoire, à Kisangani. Outre la destruction complète de nombreuses infrastructures et la perte de 3 millions de doses de vaccin contre la poliomyélite et la rougeole, condamnant nos enfants à des risques d'infirmité à vie, la République démocratique du Congo déplore surtout et avant tout la mort de plus d'une centaine d'innocentes victimes congolaises de la ville de Kisangani, dont elle portera à jamais le deuil.

Malgré la signature de l'Accord de Lusaka par toutes les parties sans exception, les Rwandais et les Ougandais continuent à masser des troupes, des équipements de guerre et des armes lourdes autour des villes minières de notre pays, telles que Mbuji-Mayi, Beni et Butembo. Ils continuent de nommer les gouverneurs des provinces. Ils se permettent même à présent d'ériger des barrières douanières à l'intérieur des provinces qu'ils occupent, de jumeler ces dernières à leurs villes, d'établir et d'exploiter des liaisons aériennes, etc., mettant ainsi à exécution leur dessein malveillant de partition de notre territoire. Tous ces faits se déroulent au vu et au su de la communauté internationale, sans que l'ONU et l'OUA, parties prenantes à cet accord et dont les Chartes sont manifestement violées, ne puissent élever la moindre protestation, alors même que, par les résolutions 1234 (1999) et 1258 (1999), les membres du Conseil de sécurité ont réaffirmé la nécessité du respect de l'intégrité du territoire de la République démocratique du Congo.

Comment expliquer à nos populations africaines cette nouvelle source de désespérance qui se situe notamment dans le traitement discriminatoire, dans la marginalisation dont elles sont chaque jour davantage victimes de la part des institutions internationales, dans leurs interventions tant politiques, humanitaires, économiques que militaires.

Le Conseil n'ignore pas, Monsieur le Président, ce que coûte à la communauté internationale l'intervention humanitaire en faveur d'un réfugié européen de la Bosnie ou du Kosovo, par rapport à celle d'un réfugié africain de la Somalie, de la Sierra Leone, du Soudan, de l'Angola ou de la République démocratique du Congo. Point n'est besoin de relever la rapidité avec laquelle est prise la décision d'intervenir pour mettre fin à un conflit en Europe, en Asie ou au Moyen-Orient; la rapidité foudroyante avec laquelle sont rassemblés d'énormes moyens financiers, matériels et

humains; la précision avec laquelle sont définies, dans le cadre du Chapitre VII de la Charte, les missions de ces forces.

Comment ne pas noter avec force et indignation que lorsqu'il s'agit d'un conflit africain, le Conseil de sécurité de l'ONU ne se décide pas ou le fait en traînant les pieds. Il invoque souvent des raisons budgétaires pour ne pas rassembler les ressources financières, matérielles et humaines nécessaires. Il se décharge de sa responsabilité principale de maintien de la paix et de la sécurité internationales en la confiant à l'OUA, chargée à la fois de trouver lesdites ressources et de définir les missions d'hypothétiques forces d'interposition. Le Conseil n'ignore pas enfin que si en Europe, en Asie ou au Moyen-Orient, la fin du déploiement des forces des Nations Unies n'intervient qu'à l'issue d'une solution politique imposant aux parties belligérantes le respect des dispositions pertinentes de la Charte de l'ONU, en Afrique par contre, les drames de la Somalie et de l'Angola, pour ne citer que ceux-là, montrent que le déploiement et le retrait précipité des forces des Nations Unies laissent pourrir la situation et exacerbe les conflits.

Loin de ma délégation l'intention, en évoquant cette situation, de jeter l'anathème sur notre organisation planétaire. Des illustres de ce monde comme le Président de la République française, M. Jacques Chirac, ou le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Mme Sadako Ogata, ont très récemment et à diverses occasions abordé ce thème, afin d'attirer l'attention de la communauté internationale sur cette injustice criante et insupportable.

Aussi, qu'il soit permis à ma délégation d'interpeller les Africains que sont Monsieur le Président de l'Assemblée générale, ainsi que Monsieur le Secrétaire général, pour leur dire que les peuples, les nations et les pays d'Afrique ne comprendraient pas que, sous leur mandat commun, l'Afrique demeure, en cette matière de règlement des conflits armés, la mal-aimée et la laissée-pour-compte du Conseil de Sécurité de l'ONU. Il leur revient la lourde et exaltante charge de sonner le tocsin pour réveiller les Nations Unies de leur torpeur, afin que l'objectif de la paix et de la concorde ne reste point pour nos peuples, nos nations et nos pays, du domaine du rêve qui, comme vous le savez sans doute, a pour fonction d'être le gardien du sommeil.

L'ONU, par la résolution 1234 (1999) du Conseil de sécurité, adoptée à l'unanimité, le 9 avril 1999, a clairement établi que la République démocratique du Congo est victime d'une agression de la part de ses voisins. Le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi violent donc manifestement la Charte de l'ONU que chaque membre est pourtant tenu de respecter et de défendre. Le gouvernement de mon pays prend acte de la résolution 1258 (1999) du 6 août 1999 du Conseil de sécurité. Ma délégation aimerait ici reprendre le Secrétaire général, M. Kofi Annan, lequel écrit dans son rapport S/1999/790 notamment que :

> «Le conflit dans la République démocratique du Congo a infligé de nouvelles souffrances terribles à un pays déjà accablé par la pauvreté et abandonné à lui-même. On estime qu'il y a environ 700 000 personnes déplacées dans le pays, en plus de quelque 300 000 réfugiés sur son territoire. [...] Le conflit a été caractérisé par des violations effroyables, généralisées et systématiques des droits de l'homme, y compris des massacres, des opérations de nettoyage ethnique, des viols et la destruction de biens. [...] La communauté internationale et les Nations Unies doivent donc faire tout leur possible pour aider le Gouvernement, les parties et le peuple congolais, de même que les autres gouvernements associés, à parvenir à un règlement pacifique.» (*S/1999/790, par. 13 et 14*)

Mon gouvernement lance un appel solennel et pathétique à toute la communauté internationale, en général, et au Conseil de sécurité, en particulier, et les invite à s'impliquer pleinement dans la mise en oeuvre urgente de l'Accord de Lusaka en vue de mettre un terme aux souffrances indescriptibles de mon peuple. Il s'agit pour le Conseil de sécurité, premièrement, d'exercer une pression politique ferme sur les agresseurs en vue d'obtenir d'eux le respect du cessez-le-feu et de les contraindre à retirer leurs troupes et armes du territoire congolais et à retourner chez eux; deuxièmement, de procéder au déploiement rapide et massif des forces onusiennes de maintien de la paix en République démocratique du Congo; troisièmement, d'aider à l'organisation rapide et à la réussite des négociations politiques intercongolaises.

Ma délégation aimerait terminer en disant tout simplement que le ressortissant congolais n'est pas différent du ressortissant du Kosovo ou du Timor. Il a une tête, des yeux, des bras, des jambes, des cheveux. Comme le ressortissant du Kosovo ou du Timor, le Congolais est un être humain. Il a aussi droit à la vie, il a aussi droit que ses droits les plus fondamentaux soient respectés. La couleur de sa peau ne fait pas de lui un sous-être humain. Là où la communauté internationale estime que certains actes répréhensibles sont inadmissibles, en cette fin de siècle, elle a l'obligation et le devoir de ne pas permettre qu'ils puissent se commettre et se perpétuer dans mon pays.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la République démocratique du Congo des aimables paroles qu'il a adressées à ma délégation.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Maroc. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Snoussi** (Maroc) : Monsieur le Président, c'est pour nous un réel plaisir de participer à cette séance spéciale du Conseil de sécurité consacrée au suivi des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits en Afrique. Ma délégation tient à cette occasion à saluer les efforts déployés par les Nations Unies et, à leur tête, le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour que la communauté internationale garde à l'esprit la grave situation et les drames que connaît notre continent.

Que pouvons-nous ajouter à ce qui a déjà été dit l'année dernière puisque la paix demeure toujours précaire et que le développement économique et social durable de l'Afrique connaît des difficultés de plus en plus insurmontables? En effet, la situation générale du continent est très préoccupante malgré les différentes tentatives de la communauté internationale pour relancer la croissance économique et le développement. Nous citerons, entre autres, l'Initiative des Nations Unies pour l'Afrique, l'Agenda des Nations Unies pour le développement de l'Afrique et la Conférence de Tokyo, dont nous saluons les promoteurs.

Comme le souligne si justement le Secrétaire général dans son rapport soumis à l'examen du Conseil,

> «Il existe des endroits, où l'idée largement répandue selon laquelle l'Afrique est une région en crise perpétuelle n'est pas seulement une image mais bien une sombre et pénible réalité.» (*S/1999/1008, par. 96*)

Il est difficile de ne pas reconnaître, hélas, les dépenses démesurées en achats d'armements, la mauvaise gouvernance, çà et là, l'épidémie du sida, la corruption, les obstacles au commerce et le fardeau de la dette extérieure qui continuent d'entraver le processus de développement de maints pays africains. C'est ainsi, en effet, que 44 % des Africains et 51 % de ceux qui vivent au sud du Sahara sont dans un état de pauvreté terrible, et sur les 30 millions de personnes contaminées par le sida dans le monde, 23 millions se trouvent chez nous en Afrique subsaharienne.

Comment pourrait-on ignorer que le fardeau de la dette extérieure africaine soit passé à 350 milliards de dollars en 1998, soit 30 % des exportations de biens et de services, alors que les exportations africaines ont reculé de 15 % en 1998 et que les investissements étrangers n'ont atteint que 3 % des flux mondiaux. En même temps, l'aide publique au développement a diminué de 40 % depuis 1992 pour ne représenter que 0,2 % du PIB des pays développés alors que l'objectif convenu au niveau international est de 0,7 %. Ceci dit, les perspectives d'avenir ne sont pas du tout prometteuses puisque le taux de croissance économique prévu en 1999 ne risque guère de dépasser 3 % — ce qui équivaut à une croissance nulle en termes de PIB par habitant, du fait de l'accroissement rapide de notre population.

Ce tableau ne devrait pas toutefois occulter les efforts méritoires déployés par de nombreux pays parmi les nôtres pour sortir de l'instabilité et de la crise.

En effet, et comme le souligne le Secrétaire général, à juste titre, les élections démocratiques sont plus courantes, la bonne gouvernance et l'état de droit s'imposent lentement mais sûrement, tandis que des réformes juridiques et réglementaires sont activement menées pour améliorer la compétitivité des économies africaines telles que la libéralisation du commerce, la privatisation des entreprises d'État et la mise en place d'infrastructures adéquates.

Le Maroc, pour sa part, contribue à cette oeuvre commune de développement de l'Afrique en consacrant 95 % de son budget de la coopération au financement de projets et de programmes dans les pays africains amis. Il a aussi contribué à la promotion de l'esprit de responsabilité et de bonne gouvernance dans les institutions publiques africaines en abritant à deux reprises, en 1994 et en 1998, la Conférence africaine des ministres de la fonction publique dont les résultats ont été entérinés par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Devant l'ampleur des défis à relever en Afrique, notamment en ce qui concerne le rétablissement de la paix et de la sécurité et la réduction de la pauvreté, la communauté internationale se doit d'apporter son plein appui aux efforts africains. Le renforcement du mécanisme africain de règlement des conflits, la réduction de la dette extérieure et l'ouverture des marchés aux exportations africaines pourraient et devraient améliorer radicalement le paysage sécuritaire, économique et social du continent s'ils faisaient bien sûr l'objet d'actions concrètes, résolues et coordonnées.

Le Maroc, pour sa part, est persuadé que ce n'est que par un partenariat véritable aussi bien national qu'international que l'Afrique pourra atteindre le taux de croissance de 7 % qui est jugé nécessaire pour réduire sensiblement la

pauvreté, tel que cela a été recommandé par le Sommet sur le développement social.

Le rapport du Secrétaire général reflète très fidèlement la situation qui règne chez nous. La démocratisation, la libéralisation, le renforcement des organisations régionales et sous-régionales pour le règlement des conflits et la restauration de la paix et de la sécurité, le problème des armes et des réfugiés sont autant de tâches qui méritent notre attention et notre appui.

S'agissant du problème des armes en Afrique et plus particulièrement dans les régions qui connaissent des conflits, le Maroc partage tout à fait les recommandations adressées au Secrétaire général par le Président du Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes légères, pour la tenue d'une conférence internationale dont l'objectif serait d'intensifier et de renforcer les efforts déployés au niveau régional et international pour combattre, empêcher et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Tout le monde sait que ce commerce a contribué à intensifier et à prolonger les conflits armés en Afrique, et à compliquer davantage les efforts de maintien de la paix, en empêchant le développement économique et social dans certaines régions du continent.

Par ailleurs, le défi posé par les petites armes en Afrique, sous ses aspects humanitaire, sécuritaire et de développement, devrait inciter les pays exportateurs à exercer un contrôle plus serré sur les exportations de ces armes vers les pays en conflit ou sortant d'un conflit armé. À ce propos, mon pays lance un appel pour la mise en oeuvre des résolutions du Conseil de sécurité instaurant un embargo sur les armes et encourage les différents moratoires sur les transferts d'armes vers les pays africains où sévissent des conflits armés.

L'Afrique a pu ces dernières années se sentir frustrée de n'avoir pas fait l'objet des mêmes attentions et des mêmes traitements qu'en dehors du continent, à l'occasion de conflits parfois plus graves et dont les victimes se sont chiffrées par centaines de milliers. Nous sommes évidemment tentés de chercher à régler nos conflits par nos propres moyens mais la communauté internationale ne nous aide pas assez. Nous ne viendrons pas à bout des séquelles des conflits des Grands Lacs et des séquelles du conflit somalien, pour ne citer que ceux-là, si la communauté ne nous aide pas.

L'approche africaine du règlement des conflits suppose nécessairement que les pays donateurs appuient le mécanisme africain de règlement des conflits par des ressources à la fois financières, matérielles et par la formation. L'approche du Secrétaire général pour le règlement des conflits en Afrique nous paraît très réaliste, et le Maroc lui apporte sa pleine adhésion et son appui total. Cependant, nous sommes, hélas, en train d'assister à une érosion de l'enthousiasme qu'a suscité la création de ce mécanisme africain de règlement des conflits puisque seul un pays y a versé une contribution comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport.

L'assistance humanitaire fournie au continent quant à elle demeure aussi très faible, surtout lorsqu'elle est comparée au nombre des conflits et des flux qu'ils provoquent. Rien ne peut et ne doit justifier que la communauté internationale n'ait fourni en 1999 que 50 % et parfois moins de 25 % des contributions nécessaires pour satisfaire les besoins humanitaires en Afrique.

Pour maintenir ou rétablir la paix dans certaines régions africaines, le Conseil de sécurité s'est vu obligé de recourir au régime des sanctions et aussi aux opérations de maintien de la paix. L'expérience du Conseil de sécurité en matière de sanctions comme moyen de pacification et de maintien de la paix et de la sécurité a démontré d'énormes insuffisances de ce procédé et la gravité de ses conséquences sur le plan humanitaire. Les sanctions en tant que moyen de persuasion ou de dissuasion doivent demeurer un procédé exceptionnel dont le Conseil de sécurité peut user une fois que toutes les autres voies de règlement et des conflits sont épuisées, à savoir les bons offices, la médiation, les négociations et l'arbitrage. De ce fait, les sanctions ne sauraient être assujetties à des règles abstraites et indéfiniment applicables sans tenir compte de leurs incidences sur les populations civiles, et surtout sans s'entourer de toutes les informations objectives nécessaires.

J'ajouterai à cette occasion un mot sur ce concept d'ingérence qu'on a beaucoup manipulé ces derniers temps et j'en profiterai pour lancer un appel à tous ceux qui auront à en parler ou à l'utiliser, que l'on n'oublie pas que l'usage de cet instrument dangereux mérite une réelle réflexion et peut-être une réflexion encore beaucoup plus profonde que celle que nous avons faite au sujet de la réforme des Nations Unies et même de la restructuration du Conseil de sécurité, car il s'agit essentiellement de remettre en question nos souverainetés, nos cultures, nos différentes civilisations et peut-être aussi nos croyances respectives. Réfléchissons bien ensemble avant de franchir de nouveaux pas dans cette voie.

À cet égard, nous saluons les efforts louables que le Secrétaire général continue de déployer en encourageant

justement les États Membres, les organisations régionales et les organisations non gouvernementales à une grande réflexion aussi bien sur ce problème que pour promouvoir les sanctions quand cela est justifié mais aussi juste et moins dommageable.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant des Émirats arabes unis. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Samhan El-Naïmy** (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord m'associer aux autres orateurs pour vous féliciter de votre exercice de la présidence du Conseil de sécurité et vous souhaiter plein succès. Je voudrais également rendre hommage à mon collègue, le représentant de la Namibie, pour la façon excellente dont il a dirigé les travaux du Conseil, le mois dernier. Nous remercions le Secrétaire général de sa déclaration fort utile, et de son rapport et de ses recommandations faites au Conseil de sécurité sur l'évolution de la situation en Afrique, surtout pour ce qui est des exigences de paix, de sécurité et de développement socioéconomique.

Le débat qui se déroule aujourd'hui au Conseil illustre le vif intérêt de la communauté internationale à continuer ses efforts pour amener un changement positif en Afrique en y contenant et réglant les conflits régionaux et civils, et en répondant aux besoins humanitaires et de développement de ses États et de ses peuples.

Les Émirats arabes unis sont d'accord avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur son importante analyse et ses recommandations, contenues dans son rapport sur la situation en Afrique. Néanmoins, nous sommes préoccupés par la poursuite de la tendance à acquérir des armes et à fomenter des conflits et par les luttes entre factions, pour s'emparer du pouvoir et contrôler les ressources naturelles.

Cette situation a par conséquent conduit à la destruction de l'infrastructure et à l'augmentation du nombre de personnes déplacées, à l'intérieur et hors du pays, surtout des enfants, des femmes et des personnes âgées. Nous croyons que la responsabilité de traiter ces phénomènes incombe aux pays africains eux-mêmes. Ils doivent surtout faire preuve de la volonté politique nécessaire pour appliquer les mesures de cessez-le-feu, pour arrêter le bain de sang ainsi que pour réagir positivement aux efforts de paix qui visent à promouvoir la sécurité et la stabilité aux niveaux national et régional. Il incombe aussi à la communauté internationale, et particulièrement au Conseil de sécurité, de réactiver les opérations de maintien de la paix et les efforts de la diplomatie préventive, ainsi que l'édification de la paix après les conflits. Ils doivent aussi veiller à la mise en oeuvre des résolutions de la légitimité internationale concernant l'arrêt des flux et des transferts d'armes légères et autres et vers les zones de tension et renforcer la coordination et la coopération qui existent entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

Nous nous félicitons des recommandations et des résolutions du récent Sommet de l'OUA, qui s'est tenu dans l'État frère d'Algérie, et qui expriment le désir et la détermination des dirigeants des pays membres de l'OUA à poursuivre la voie pacifique pour résoudre les conflits actuels et à entreprendre les réformes nécessaires dans les domaines du développement économique et social, de façon plus globale. Nous soulignons cependant l'importance de voir les pays développés et les institutions pour le développement international et régional fournir une assistance, des dons et des prêts publics ou non publics aux pays africains et annuler leur dette extérieure, particulièrement celle des plus démunis, pour les aider à améliorer leurs possibilités économiques et sociales et à attirer l'investissement étranger et les facilités nécessaires pour qu'ils puissent exporter librement leurs produits vers les marchés mondiaux.

Les Émirats arabes unis, qui ont des liens fraternels, historiques et culturels avec les pays africains, tiennent absolument à renforcer la coopération mutuelle avec beaucoup de ces pays, particulièrement dans le domaine de l'échange d'informations et d'experts dans tous les divers domaines : culturel, économique, social. Les Émirats arabes unis fournissent une vaste gamme de soutien, de prêts, d'aide au développement et d'aide humanitaire, soit par les canaux officiels représentés par le fonds de développement d'Abou Dhabi et d'autres fonds de financement et de développement auxquels ils contribuent, soit par d'autres canaux non officiels représentés par les projets du secteur privé et les activités d'associations caritatives nationales comme le Croissant-Rouge et l'association caritative Zayid. Tous ces canaux se conjuguent pour aider les pays africains à faire face à leurs crises actuelles et à mettre en oeuvre des projets de développement, en particulier les projets faisant partie des plans de réhabilitation de leurs économies nationales, conformément aux besoins de la mondialisation, des nouveaux paramètres dans les relations économiques et commerciales internationales. Les investissements et l'assistance en provenance des Émirats arabes unis en Afrique dépassent 5 milliards de dollars.

Enfin, nous réaffirmons notre position qui appelle à la levée des sanctions économiques imposées à notre pays frère, la Libye, à présent que ce pays a honoré toutes ses obligations dans l'affaire Lockerbie.

Nous espérons que le Conseil de sécurité va parvenir aujourd'hui à un consensus sur les mesures à prendre pour promouvoir la coopération internationale et régionale, en vue de guider le continent africain vers une nouvelle ère dans laquelle il jouera un rôle plus important dans les relations de coopération internationale et dans laquelle ses populations connaîtront la sécurité, la paix, la stabilité et le développement.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant des Émirats arabes unis pour les paroles aimables qu'il a adressées à mon prédécesseur et à moi-même.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le Ministre des affaires étrangères des Comores, S. E. M. Mohamed El-Amine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. El-Amine** (Comores) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant cette assemblée et de vous présenter mes vives et sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Votre honorable pays a toujours tendu une oreille attentive aux problèmes auxquels le continent africain se trouve confronté. L'initiative que vous avez prise de convoquer le Conseil de sécurité pour examiner la situation en Afrique est pour nous de bonne augure. Nous estimons que c'est un message fort que le Conseil de sécurité veut adresser à la communauté internationale à la veille du troisième millénaire et espérons que ce message annonce la fin d'une ère de tragédies, de conflits et de misère en Afrique.

L'engagement exprimé ici clairement en faveur du continent africain ne peut qu'encourager et renforcer les efforts jusqu'ici déployés par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et les groupements régionaux, et préserver les acquis d'une diplomatie préventive africaine.

Nous avons suivi avec beaucoup d'intérêt le rapport exhaustif du Secrétaire général de l'OUA et nous nous réjouissons et nous félicitons des résultats tangibles obtenus jusqu'ici dans le cadre du règlement des conflits en Afrique.

Mon pays, la République fédérale islamique des Comores, n'est pas épargné par les crises qui déchirent les enfants d'une même famille, d'une même région et d'un même pays. C'est pourquoi, je tenais à participer à ce débat franc et pragmatique pour jeter davantage la lumière sur la situation qui prévaut aux Comores. Le Secrétaire général de l'OUA et le représentant de l'Algérie en ont fait mention.

En effet, depuis plus de deux ans, cet archipel connaît une crise unique en son genre qui met en cause les fondements mêmes de l'État et menace son unité et son intégrité territoriale. Une de ses îles s'est révoltée en proclamant tantôt son rattachement à l'ex-puissance coloniale tantôt à l'indépendance pure et simple. L'État comorien ne peut en aucun cas accepter une balkanisation de l'archipel.

L'OUA saisie du dossier n'a jamais ménagé aucun effort pour parvenir à une solution pacifique, juste et durable. Il convient de souligner que ce choix douloureux et désagréable des séparatistes a été motivé par la précarité de la situation économique, l'inquiétude et le désespoir quant à l'avenir après avoir constaté le tableau sombre et négatif suivant : une vie économique dominée par un secteur agricole menacé par la mévente de ses produits, des finances publiques caractérisées par des déficits importants, une balance des paiements chroniquement déficitaire, une dette extérieure lourde, un cumul d'arriérés de salaire dépassant six mois par an, des moyens limités ne permettant pas au Gouvernement de prendre en charge de manière adéquate l'éducation et la santé dans un pays où le pourcentage des jeunes dépasse 65 %, un chômage généralisé, et j'en passe.

Bref, aborder le problème est légitime mais la manière de le présenter est inacceptable.

Ainsi, le problème est beaucoup plus économique que politique et toute initiative visant à le résoudre devra prendre en compte les deux volets à la fois.

À cet effet, nous avons accueilli favorablement la session extraordinaire consacrée aux petits États insulaires en développement et nous avons pris bonne note des engagements contractés par les uns et les autres.

Dans la crise comorienne, la médiation engagée par l'OUA a abouti à l'organisation de la conférence intercomorienne tenue à Madagascar, il y a cinq mois, qui avait laissé présager d'énormes espoirs quant à un dénouement heureux de cette crise. Des accords qui, à notre avis, constituent un cadre idéal pour sauver l'unité des Comores furent élaborés et soumis à la signature des parties intéressées et concernées par la crise.

À la surprise de tous, la délégation des séparatistes n'a pas signé lesdits accords et a demandé un délai de réflexion en vue de consulter sa base à Anjouan. Le report demandé

par la délégation des séparatistes a suscité la colère de certains extrémistes de la Grande Comore qui se sont soulevés dès le retour des délégations à Moroni. Les tergiversations, les atermoiements et la démission totale des autorités politiques d'alors face à cette situation n'a fait que rendre le climat de plus en plus tendu et insupportable. Les sentiments de haine, de xénophobie envers nos frères innocents d'Anjouan avaient atteint un point culminant et on a commencé à assister passivement à un début d'exode massif de nos frères anjouanais vers leur île d'origine.

Notre pays a frôlé dernièrement une catastrophe humanitaire qui a pu être évitée grâce à l'interposition de l'armée nationale de développement. Un gouvernement de transition a aussitôt été mis en place pour instaurer la paix et jeter des bases solides pour un État de droit dans le cadre de la mise en oeuvre des Accords d'Antananarivo.

Le Gouvernement comorien a fait siennes les recommandations et les résolutions du trente-cinquième Sommet de l'OUA, tenu à Alger, et il travaille d'arrache pied en vue de la mise en place rapide des institutions républicaines et démocratiques. Nous lançons un appel pressant à la communauté internationale pour lui demander de soutenir désormais ce processus de mise en place des institutions dans la plus grande transparence.

Dans cet ordre d'idées, je voudrais rendre hommage à l'OUA, aux pays de la région, notamment l'Afrique du Sud, à la France et à toute la communauté internationale pour l'engagement ferme qu'ils ont pris en vue d'aider les Comoriens à se retrouver à l'intérieur de frontières communes. Mais, aujourd'hui, encore, il faut aller au-delà de la défense des principes et se demander si l'enlisement de la crise n'est pas une complicité de séparatisme dans sa consolidation. Parce qu'en effet, l'amorce d'un dialogue direct entre le pouvoir de Moroni et la coordination anjouanaise était un désir du chef de l'État comorien qui souhaitait trouver dans ces retrouvailles entre Comoriens le sursaut nécessaire pour conclure une paix des braves au bénéfice de tout ce qui nous unit. Le dialogue reste notre leitmotiv.

Les nouvelles autorités sont convaincues qu'Anjouan indépendante n'a pas d'avenir. L'île ne sera qu'un instrument au service de divers trafics, plaque tournante de blanchiment d'argent sale et peut-être dépôt de déchets toxiques entre les mains de la mafia internationale.

L'économie de la région, la sécurité, la paix et la stabilité seront menacées. Ainsi, les efforts qui sont déployés à Moroni et les bons offices de l'Organisation panafricaine doivent être soutenus par l'ONU et toute la communauté internationale.

Peut-on aujourd'hui savoir qui finance le séparatisme depuis plus de deux ans, alors qu'Anjouan ne dispose pas de ressources? Qui fournit les armes? Qui entretient les milices et les différentes factions armées? Il existe des zones d'ombre qui méritent d'être éclaircies pour que l'on puisse éviter à la zone de l'océan Indien une déstabilisation permanente, facteur de tensions durables.

La main tendue des autorités comoriennes, la souplesse dans le désir de parvenir à une réponse définitive dans le respect des spécificités de chacun, la consolidation de la paix, de la sécurité, des libertés démocratiques, l'affirmation maintes fois répétée de toujours préserver la sécurité et les droits des Anjouanais en Grande Comore ne désarment pas l'entêtement de l'aile du séparatisme.

Il faut en effet consolider l'État et appuyer les efforts d'assainissement et le double redressement économique et politique du pouvoir central. Les autorités financières internationales et nos différents partenaires doivent accepter de renouer rapidement le dialogue avec Moroni et de s'employer davantage à imprimer un élan nouveau à la gouvernance des affaires publiques parce qu'une fragilisation de l'État, ajoutée à la crise sécessionniste, serait un coup fatal. La désagrégation du pays n'aurait pas de rempart et les Comores se dirigeraient alors vers une somalisation qui serait préjudiciable pour tout le monde.

Je souhaite que la voix de la raison soit entendue et qu'ensemble nous aidions l'État comorien à s'affirmer afin qu'il puisse mieux assurer la défense des intérêts de la population.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères des Comores de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de Cuba. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Rodríguez Parrilla** (Cuba)(*parle en espagnol*) : Ayant eu la possibilité d'entendre plus de 40 orateurs qui m'ont précédé, il m'apparaît évident que la communauté internationale est profondément préoccupée par la situation actuelle de l'Afrique et son avenir.

Néanmoins, il est également évident qu'au-delà de la rhétorique et des rapports toujours bien argumentés, des

actions concrètes et la volonté politique voulue de la part des pays industrialisés sont nécessaires pour trouver les moyens de résoudre les problèmes graves et croissants de l'ensemble du continent, qui ne se limitent pas à des conflits internes ou à des conflits entre États, mais qui procèdent pour l'essentiel des conditions de pauvreté, de marginalisation et de sous-développement dans lesquelles se trouvent plongées les nations africaines. Nous constatons avec préoccupation que les mesures annoncées sont faibles et peu structurées alors que le continent africain a besoin d'une assistance massive, multiforme et urgente.

C'est pourquoi, l'attention continue et systématique qu'il convient d'accorder à la situation complexe de l'Afrique dépasse largement les fonctions du Conseil de sécurité. Sans méconnaître les mérites de ce débat, nous sommes convaincus qu'il appartient à l'Assemblée générale des Nations Unies, au Conseil économique et social et à d'autres organes d'agir comme centres de coordination pour la conception et l'application de mesures à long terme visant à garantir la sécurité, la stabilité et surtout le développement économique et social de l'Afrique; tous ces éléments étant indissociablement liés.

La réalité incontournable est que l'Afrique connaît actuellement plus de conflits armés qu'aucun autre continent. Plus d'un tiers des pays africains se trouvent en situation de conflit ou s'y trouvaient récemment. Alors, si l'on veut véritablement rechercher des solutions efficaces et durables, on ne peut méconnaître le fait que les problèmes actuels puisent leurs racines dans l'exploitation coloniale séculaire au cours de laquelle ont été pillées et dénaturées les économies africaines pour en faire des dispensateurs de ressources naturelles, de matières premières et de main-d'oeuvre bon marché, au prix de l'extermination et de l'esclavage de dizaines de millions de personnes.

On ne peut non plus méconnaître que l'ordre économique international actuel, qui est injuste et insoutenable, continue de considérer l'Afrique comme une source de richesses naturelles primaire, sans développement économique, au service des modes de consommation non viables des pays industrialisés, parmi lesquels se trouvent les anciennes métropoles.

L'aide publique au développement ne représente actuellement que 0,23 % du produit intérieur brut des pays développés, il est donc très inférieur au taux déjà insuffisant de 0,7 % qui avait été promis; cette situation touche particulièrement les pays d'Afrique.

L'Afrique a reçu en 1998 moins de 5 milliards de dollars en investissements étrangers directs, soit 3 % seulement du total mondial. De 4,9 milliards de dollars en 1997, le déficit du compte courant de l'Afrique s'est accru de façon vertigineuse pour atteindre 16 milliards en 1998. Quarante-quatre pour cent de la population africaine et plus de la moitié de celle de l'Afrique subsaharienne vivent dans des conditions de pauvreté absolue. Le fardeau de la dette des pays d'Afrique a atteint 350 milliards de dollars en 1998, soit 300 % du volume de toutes les exportations de biens et services du continent.

On ne peut espérer enrayer le cercle vicieux de la violence en Afrique sans concevoir et appliquer des solutions permettant de réaliser le développement durable de ses économies, d'autant plus qu'en cette période de mondialisation néolibérale la marginalisation des pays en développement et des populations les plus vulnérables augmente et que s'accroît l'écart entre le Sud sous-développé et le Nord industrialisé.

Non seulement les ressources financières et matérielles que la communauté internationale et les institutions financières internationales consacrent pour remédier aux causes réelles des conflits en Afrique sont totalement insuffisantes, mais l'assistance financière d'urgence dont a besoin le continent est également insuffisante.

Pour illustrer la crise humanitaire dans de nombreux pays africains, principalement en raison des conflits, il suffit de rappeler qu'en 1998 plus de 8 millions sur les 22 millions environ de réfugiés que l'on compte dans le monde se trouvaient en Afrique. Alors que les médias ont couvert jusqu'à saturation la situation au Kosovo, ils ont pratiquement passé sous silence les situations graves de conflit en Afrique. De même, le Conseil de sécurité qui, dans l'intérêt de certains, agit avec tant de diligence face à des situations données, pour ce qui est de nombreux conflits africains, il se borne à émettre des déclarations sporadiques alors que ses propres résolutions sont violées de manière flagrante. Le cas de l'Angola et les violations perpétrées par l'UNITA en sont l'exemple le plus marquant.

Cette partialité se manifeste également dans les niveaux d'aide très insuffisants pour répondre aux besoins de l'Afrique, niveaux qui sont très faibles comparativement à ceux d'autres continents. C'est pourquoi il est important de consacrer des ressources nécessaires à cette entreprise qui, comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport, est «raisonnable et réalisable» (S/1999/1008, par. 103).

On a également très peu fait mention de la crise silencieuse mais alarmante du paludisme et du sida en Afrique. Le continent ne dispose pas des ressources minimales pour faire face aux 23 millions de cas de sida qui sont signalés et qui augmentent chaque jour de façon exponentielle. Deux personnes sur trois touchées par le VIH vivent en Afrique. Il faudrait plus de 250 milliards de dollars pour que chaque patient en Afrique reçoive le traitement adéquat que reçoivent déjà les malades dans les pays riches. Où trouver les ressources nécessaires alors qu'aujourd'hui les pays d'Afrique ne peuvent consacrer sur leurs maigres budgets que 10 dollars par habitant et par an aux dépenses de santé? Voilà pourquoi 9 personnes sur 10 qui meurent de sida dans le monde vivent sur le continent africain.

Cuba est un pays qui a des racines africaines profondes ainsi qu'une profonde vocation de solidarité, et considère donc comme un devoir inéluctable de continuer à contribuer, malgré ses difficultés économiques et ses maigres ressources, au développement des peuples frères de l'Afrique. Près de 1 400 coopérants cubains fournissent actuellement une assistance en Afrique dans différents secteurs importants. Le plan intégré pour la santé que développe Cuba en Amérique centrale et dans les Caraïbes continuera de s'étendre aux pays africains sans aucun avantage économique pour notre pays. Près de 200 médecins cubains dispensent déjà des soins absolument gratuits dans un certain nombre de pays africains, et leur nombre devrait augmenter rapidement, sans compter ceux qui travaillent sous contrat, dont 400 dans des villages en Afrique australe. Dans le nouveau programme de services absolument gratuits que nous développons dans les pays les plus pauvres et ayant les conditions sanitaires les plus difficiles en Afrique, pas moins de 3 000 médecins cubains sont à la disposition de cette région éprouvée et exploitée du monde. Nous exhortons les pays industrialisés à coopérer en fournissant des médicaments. Bien souvent la vie d'un enfant est sauvée grâce à un vaccin administré à temps, qui ne coûte que quelques centimes.

De même, afin d'assurer la formation du personnel de santé sur le terrain, nous entendons promouvoir la création de facultés de médecine gratuites avec des professeurs cubains. Des centaines d'étudiants africains suivent des cours à différents niveaux d'enseignement à Cuba et près de 27 000 spécialistes et techniciens africains sont diplômés de nos centres, et plus de 5 000 qui y ont été formés contribuent déjà directement au développement économique de leurs pays. Pour le seul secteur de la santé, en 1998 plus de 1 100 étudiants originaires d'Afrique ont reçu leurs diplômes à Cuba.

En outre, ces dernières années plus de 80 000 fonctionnaires cubains ont fourni des services en Afrique, dont 25 000 médecins, dentistes, infirmières et personnel de santé générale.

Cuba est disposée à fournir de précieuses ressources humaines pour toute campagne urgente et intégrée de santé en Afrique. L'Afrique a un besoin urgent de la communauté internationale, mais la communauté internationale également a besoin d'une Afrique stable, forte et prospère.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Swaziland. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Dlamini** (Swaziland) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre, et de votre initiative d'organiser le présent débat sur la situation en Afrique.

Il y a deux ans, nous avons accueilli avec soulagement la démarche entreprise par le Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion de la paix et du développement durables en Afrique, figurant dans le document S/1998/318. C'est pourquoi en Afrique nous étions optimistes car nous pensions que la communauté mondiale, y compris les Nations Unies, aurait maintenant établi des structures appropriées pour aider l'Afrique à venir à bout des troubles auxquels elle est toujours aux prises.

À notre grande consternation, les efforts à cette fin n'ont pas été facilement consentis. L'Afrique continue d'être affligée par un certain nombre de problèmes tels que guerres, maladies et pauvreté. Certains des problèmes de l'Afrique sont inhérents à son passé colonial. C'est pourquoi le peuple d'Afrique s'est constamment vu privé de son droit à jouir de la paix et de la sécurité sur son continent.

En tant que suivi à l'initiative du Secrétaire général, nous sommes heureux de constater que les propositions concrètes d'action figurant dans son dernier rapport (S/1999/1008) consistent essentiellement à appuyer les initiatives régionales et sous-régionales dans les domaines de la prévention des conflits et du maintien de la paix. Je dois toutefois m'empresser de lancer ici une mise en garde, car ces propositions ne doivent pas rester lettres mortes, mais être appliquées selon qu'il conviendra. La poursuite des hostilités en Afrique exige de la communauté internationale qu'elle adopte une nouvelle approche afin d'éviter que des conflits civils ne se reproduisent à l'avenir. C'est

néanmoins à l'Afrique qu'il incombe principalement de résoudre ses propres problèmes. L'Afrique continue de compter sur le partenariat solide et authentique avec la communauté internationale pour éliminer les causes profondes des conflits et des problèmes économiques qui l'affligent. En outre, nous continuons de compter sur l'aide des Nations Unies et de tous nos amis pour faire face à tous les problèmes humanitaires qui ne sont pas réglés et qui menacent donc la survie de l'Afrique.

Récemment, nous avons accueilli avec enthousiasme l'Accord de cessez-le-feu en République démocratique du Congo qui vise à mettre fin au conflit qui a ravagé ce pays. Nous saluons toutes les parties qui ont contribué à la signature du cessez-le-feu en République démocratique du Congo, notamment le Président Chiluba, de la Zambie, dont la sagesse et les talents diplomatiques ont permis la signature du cessez-le-feu. Nous espérons vivement que toutes les parties au conflit respecteront l'Accord de cessez-le-feu et pourront se rassembler pour discuter de ce qu'il convient de faire en République démocratique du Congo. Le processus de mise en oeuvre de l'Accord demeure crucial pour le peuple congolais et tout le continent africain. À cet égard, je voudrais rappeler l'appel lancé par le Président Chiluba, lorsqu'il a pris la parole devant le Conseil la semaine dernière, pour qu'une force de maintien de la paix soit envoyée d'urgence en République démocratique du Congo pour y régler les problèmes complexes et sans précédent.

Je voudrais en outre attirer l'attention du Conseil sur le fait que des centaines de milliers de Congolais sont aujourd'hui réfugiés dans des pays voisins. Dans le pays lui-même, un bon nombre de Congolais ont été déplacés. Cette situation à elle seule exige de la communauté internationale qu'elle fournisse d'urgence les ressources appropriées pour assurer le retour en toute sécurité du peuple congolais dans son propre pays.

Alors que nous nous réjouissons avec le peuple de la République démocratique du Congo de l'instauration du cessez-le-feu en Angola, la paix n'est pas près de se concrétiser. Nous sommes découragés par des rapports faisant état d'une résurgence des conflits dans certaines parties du pays, en dépit des efforts communs des Nations Unies, de l'Organisation de l'unité africaine et de la Communauté de développement de l'Afrique australe en vue de régler ce conflit par des moyens pacifiques. Le peuple angolais a assez souffert. Le moment est venu pour la communauté internationale de condamner les actes de déstabilisation perpétrés par les rebelles dirigés par Jonas Savimbi et le non-respect par ce dernier du Protocole de Lusaka, dont l'objectif était d'arrêter les hostilités et d'entamer le processus de paix dans ce pays.

Le renforcement de la coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales africaines en vue de renforcer les capacités africaines en matière de maintien de la paix constitue un pas dans la bonne direction, quoiqu'il n'y ait pas les ressources nécessaires à cet effet. À cet égard, nous nous associons au Secrétaire général qui a lancé un appel aux États Membres pour qu'ils contribuent généreusement au fonds d'affectation spéciale créé à cette fin, afin de permettre au Secrétariat d'aider efficacement l'Afrique à renforcer ses capacités de maintien de la paix. L'ouverture en Afrique de centres régionaux de formation au maintien de la paix contribuera grandement à préparer le personnel militaire du continent à faire face aux situations de conflit qui continuent d'affliger l'Afrique.

Je voudrais terminer en soulignant la responsabilité que partage la communauté internationale quant aux problèmes de l'Afrique. Si l'on continue de négliger ce continent, on ne fera qu'entraver davantage les efforts que déploient les Nations Unies pour réaliser la paix et la sécurité dans le monde entier. Faire de l'Afrique une région pacifique est un engagement et une responsabilité auxquels la communauté internationale ne peut se soustraire délibérément.

Nous, en tant qu'Africains, nous demandons avec inquiétude, alors que de nombreuses déclarations sont faites ici, au Conseil, si les graines que nous semons ici trouvent vraiment un sol fertile. Nous avons fait beaucoup de déclarations et lancé beaucoup d'appels, personnellement ou par l'intermédiaire de nos représentants au Conseil de sécurité, mais à notre grande consternation, le Conseil manifeste une lenteur de tortue, s'agissant d'examiner sérieusement le sort de l'Afrique.

Nous savons quels sont nos problèmes en Afrique et nous savons également d'où ils viennent. Et quand bien même ces pays sont venus compliquer nos problèmes en Afrique, l'Afrique n'a jamais produit d'armes de guerre. Mais ces guerres aujourd'hui se livrent au moyen d'armes fabriquées ailleurs; c'est pourquoi l'Afrique est considérée par les nations riches comme un marché où toutes sortes de guerres peuvent être livrées grâce aux armes achetées dans ces pays.

C'est pourquoi, je demande au Conseil de proposer, alors que nous terminerons le débat d'aujourd'hui, une résolution stipulant quelles seront les conséquences pour les membres du Conseil qui continuent à se livrer au trafic et

à la vente d'armes de guerre qui ont mutilé la population africaine.

Nous n'aurions jamais cru qu'après avoir obtenu l'indépendance, nous aurions encore à souffrir.

Nous avions espéré que, comme les peuples des autres régions du monde, nous pourrions goûter à notre liberté. Le Conseil — et, en fait, les Nations Unies — doivent chercher des réponses à la question suivante : Pourquoi l'Afrique n'a-t-elle jamais connu la paix ni bénéficié des fruits de l'indépendance? Il revient au Conseil d'y répondre, et en Afrique, nous attendons avec impatience que l'on nous dise quelles sont les mesures que le Conseil va prendre et qu'il va prendre sous peu.

J'ai une question à poser : Si le Conseil devait voter aujourd'hui, à la fin de cette séance, combien de membres appuieraient la création et le déploiement d'une force multinationale importante en vue de maîtriser les conflits en Afrique, comme cela a été le cas pour d'autres régions du monde? Nous ne haïssons pas le fait d'être Africains : Dieu n'a pas commis d'erreur en nous faisant Africains, mais nous voulons que les gens comprennent que nous sommes Africains et qu'ils nous apportent leur aide car notre développement a été considérablement retardé à cause des aléas de notre histoire coloniale, raison pour laquelle nous subissons, aujourd'hui, tous ces revers.

Monsieur le Président, j'espère que vous me pardonnerez de m'être exprimé avec tant d'émotion mais je souhaite communiquer un message vigoureux, qui devrait être suivi d'une résolution vigoureuse pour régler les conflits en Afrique.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Swaziland des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Uruguay. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Pérez-Otermin** (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi, d'emblée, de vous féliciter de l'initiative que vous avez prise d'organiser le débat public d'aujourd'hui. En permettant la participation de pays qui, comme le mien, ne sont pas membres du Conseil de sécurité, ce débat contribuera à enrichir les travaux de cet organe sur un sujet qui nous concerne et nous touche tous.

Mon pays se félicite du ferme engagement du Conseil de sécurité pour sensibiliser davantage la communauté internationale aux problèmes de l'Afrique. Par ailleurs, l'ouverture du débat à la participation des États non membres permet d'améliorer la transparence des travaux.

L'Uruguay se félicite du rapport détaillé et opportun présenté par le Secrétaire général le 25 septembre dernier (S/1999/1008) dans lequel il rend compte de l'application des recommandations figurant dans son rapport du 13 avril 1998 (S/1998/318). Nous notons avec un intérêt particulier toutes les initiatives tendant à faciliter un règlement pacifique des différends, en particulier la création par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest d'un Conseil de médiation et de sécurité devant faciliter les efforts pour parvenir à une entente entre les parties afin de prévenir et de régler les conflits dans la région, dans le respect des principes de souveraineté, d'indépendance politique et d'intégrité territoriale, principes fondamentaux à toute coexistence pacifique internationale.

Comme l'a justement indiqué le Président Chiluba lors de la session du 21 septembre dernier (S/PV.4047), les Nations Unies ont un rôle à jouer dans la quête de paix en Afrique. Aussi rendons-nous hommage au Conseil pour les mesures louables qu'il a adoptées et qui sont énoncées dans le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis. L'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1209 (1998) concernant la circulation illicite d'armes en Afrique constitue un premier pas nécessaire et opportun dans le cadre des efforts faits par l'Organisation pour se consacrer davantage à la prévention des conflits.

L'Uruguay voudrait également souligner ici les efforts méritoires que déploient de nombreux pays africains pour promouvoir la paix et la sécurité dans la région et pour réaliser une croissance économique durable, démontrant ainsi que les chefs d'État africains sont conscients de ce que les efforts les plus importants doivent venir des Africains eux-mêmes.

Nous partageons la préoccupation exprimée ici par un membre du Conseil de sécurité quant à la nécessité de mieux prévoir et préciser la teneur des mandats. Le Conseil de sécurité doit faire davantage d'efforts, par le biais du Secrétariat, pour veiller, dans l'intérêt des pays africains, à ce que les mandats soient le plus précis possible afin de pouvoir atteindre les objectifs proposés et de mettre en place les dispositions nécessaires pour éviter les échecs, comme cela a été le cas en Angola. Plus particulièrement, nous estimons que les prévisions concernant le moment précis du déploiement d'une mission de paix sont tout aussi

importantes que celles du moment opportun de son retrait, si nous voulons qu'à la fin de la mission, la paix ait été établie sur des bases solides et durables.

L'Uruguay a fourni du personnel dans le cadre des opérations des Nations Unies au Rwanda, au Libéria, au Mozambique et en Angola. Il participe actuellement aux opérations de paix au Sahara occidental, en République démocratique du Congo et en Sierra Leone, et, il y a déjà plus d'un an, il s'est engagé à appuyer le processus de paix entre l'Érythrée et l'Éthiopie, démontrant ainsi à la communauté internationale son engagement très fort vis-à-vis du continent africain, engagement qui va bien au-delà de nos ressources limitées.

Enfin, les quelque 5 000 soldats uruguayens qui appuient la paix et le développement économique et social en Afrique et qui continueront de le faire à l'avenir, et le peuple uruguayen dans son ensemble, expriment ainsi leur solidarité dans la consolidation de la paix, la démocratisation et l'amélioration des conditions de vie de nos frères africains.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Zambie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Kasanda** (Zambie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation s'associe à tous ceux qui ont pris la parole avant moi pour vous rendre hommage pour la manière remarquable et très efficace dont vous avez dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de septembre. Je tiens également à féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur de la Namibie, pour la manière remarquable dont il a mené les affaires du Conseil au mois d'août.

Je tiens, par ailleurs, à remercier le Secrétaire général de la présentation détaillée qu'il a faite hier au Conseil. Dans son exposé, il a été franc et sincère en ce qui concerne les tâches qui nous attendent dans la lutte commune pour améliorer les conditions de vie sur le continent africain. Il a pourtant exprimé son optimisme quant à l'avenir mais à condition que nous tous, et en particulier le Conseil, soyons disposés à jouer notre rôle et à nous montrer à la hauteur de nos engagements et de nos obligations.

Les conflits en Afrique ont eu des conséquences catastrophiques sur la vie des peuples africains. De l'Angola à la République démocratique du Congo, à la Somalie, au Sud-Soudan, à l'Éthiopie et à l'Érythrée, l'histoire des souffrances humaines est la même. À cause des conflits des enfants sont devenus orphelins et d'autres sont devenus des enfants soldats. Les infrastructures économiques et sociales ont été désorganisées par la guerre. Des centaines de milliers de personnes ont été déplacées à l'intérieur de leur pays. Des millions d'autres personnes vivent comme réfugiés dans les pays voisins ou sont dispersées ailleurs sur le continent. Cette situation a eu des répercussions négatives sur le tissu économique et social des pays d'accueil.

Comme l'ont dit plusieurs orateurs lors de ce débat, on prend toutefois de mieux en mieux conscience du fait que ce sont les Africains eux-mêmes qui doivent trouver des solutions à ces problèmes africains. Grâce aux efforts de notre organisation régionale, l'Organisation de l'unité africaine (OUA), et des organisations sous-régionales comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), les difficultés initiales commencent à trouver des solutions. C'est le cas de la Sierra Leone. Un autre exemple en est la République démocratique du Congo. Ici, les dirigeants de la SADC et des régions de l'Afrique centrale, en coopération avec l'OUA et l'ONU, ont jeté les fondements du rétablissement de la paix en République démocratique du Congo. Mais ces efforts ne sauraient être couronnés de succès si le Conseil de sécurité n'assume pas ses responsabilités en République démocratique du Congo. Dans son exposé récent à l'intention des membres du Conseil de sécurité, prononcé le 21 septembre 1999, le Président Frédérick Chiluba de Zambie, en sa qualité de médiateur de la SADC sur la question de la République démocratique du Congo, a laissé sur la table du Conseil de sécurité des propositions indiquant la voie à suivre pour parvenir à la paix en République démocratique du Congo. Les institutions créées en vertu de l'Accord de cessez-le-feu sont déjà en place et il ne faut pas laisser se créer un vide où pourraient s'engouffrer des hommes de violence. Le Conseil de sécurité doit agir rapidement et envoyer en République démocratique du Congo une force de maintien de la paix dotée d'un mandat approprié et d'effectifs suffisants, calculés en fonction des besoins évalués sur le terrain. La présence de Casques bleus aura un effet positif sur de nombreux autres aspects du processus de paix, dont le rétablissement de la confiance au sein de la population, ce qui facilitera grandement l'organisation d'un dialogue politique national.

Ma délégation espère ardemment et compte bien que le Conseil de sécurité agira rapidement pour tirer parti de l'Accord de cessez-le-feu, appuyé sans réserve par tous ses membres. Le soutien collectif dont bénéficie cet accord devrait se prolonger par un appui concret pour des mesures d'application permettant de ramener rapidement et sans

d'autres effusions de sang la paix en République démocratique du Congo. Nous comptons sur l'appui du Conseil de sécurité et de l'ensemble de la communauté internationale, de même que nous avons compté sur eux au cours des difficiles négociations qui ont mené à cet Accord de cessez-le-feu.

Si les efforts pour trouver des solutions et prévenir les conflits en Afrique s'accélèrent, l'accès aisé aux armes de petit calibre continue d'être source de vives préoccupations. Les conflits en Afrique sont exacerbés par l'impitoyable course aux profits des marchands d'armes internationaux. Il faut que des mesures soient prises sans délai au niveau international pour faire échec aux agissements de ces requins avides. La vente incontrôlée d'armes de petit calibre a également contribué à saper les régimes de sanctions partout où il sont appliqués. L'Angola en est un bon exemple. Il faut fermer les échappatoires du régime de sanctions contre l'UNITA afin d'arrêter les livraisons d'armes au mouvement rebelle de Savimbi et de réduire ainsi sa capacité de faire la guerre à son propre peuple. À cet égard, ma délégation rend un hommage tout particulier à l'Ambassadeur Robert Fowler, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993) concernant la situation en Angola, pour l'excellent travail effectué par le Comité en la matière.

Nous sommes favorables à une coopération plus forte au sein des mécanismes africains régionaux et sous-régionaux de gestion, de règlement et de prévention des conflits. À cet égard, le Conseil de sécurité doit travailler assidûment à renforcer son appui aux initiatives régionales et sous-régionales ainsi qu'à améliorer la coordination avec ces mécanismes dans les domaines de la prévention des conflits et du maintien de la paix et de la sécurité en Afrique et dans le monde entier.

L'Afrique a aussi pris délibérément des dispositions pour renforcer la démocratie et la bonne gouvernance ainsi que le respect des droits de l'homme, dans le cadre d'un processus visant à établir une paix durable et un développement viable. L'Afrique a décidé que la seule voie légitime du pouvoir politique passe par des élections. À cet égard, comme de nombreux orateurs l'ont déjà dit, les chefs d'État et de gouvernement africains ont pris, lors du sommet d'Alger de juillet dernier, une décision fondamentale en choisissant de refuser de reconnaître à l'avenir les dirigeants qui prennent le pouvoir politique par des moyens non constitutionnels tels que les coups d'État. Néanmoins, les valeurs et les institutions démocratiques, chacun le sait, ne prospèrent pas dans des conditions généralisées de pauvreté, de conflit et de privations. La communauté internationale doit aider l'Afrique dans tous ces domaines afin de garantir la paix et le développement du continent.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Zambie des paroles aimables qu'il a adressées à mon prédécesseur et à moi-même.

L'orateur suivant est le représentant de l'Ouganda. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Semakula Kiwanuka** (Ouganda) (*parle en anglais*) : L'Ouganda se félicite de cette occasion qui lui est donnée de participer au débat ouvert du Conseil de sécurité sur le rapport d'étape du Secrétaire général sur l'application des recommandations figurant dans le rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Ma délégation vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre et de l'initiative que vous avez prise d'organiser ce débat public.

Ma délégation partage entièrement les vues exprimées par le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, et le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et s'associe également aux vues exprimées par le Représentant permanent de l'Algérie au nom du Président actuel de l'OUA.

Lorsque les canons se sont tus le 10 juillet 1999, alors que les chefs des six États parties au conflit signaient l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, signé également le 31 août 1999 par le Rassemblement congolais pour la démocratie, le conflit en République démocratique du Congo est entré dans une nouvelle phase : les anciens belligérants se sont convertis en artisans de la paix.

Je voudrais réaffirmer que ce que l'Ouganda a toujours cherché et cherche encore, c'est être sûr qu'une sécurité totale règne dans toutes les régions de l'Ouganda, que la vie et les biens de tous les Ougandais sont protégés, et de garantir la stabilité dans toute la région des Grands Lacs. Cela tient au fait que, comme nous l'avons appris à nos dépens, l'instabilité dans tout pays voisin se répercute sur notre propre sécurité et notre développement économique. Il convient de rappeler que le conflit en République démocratique du Congo avait des dimensions à la fois internes et externes. Tous les signataires de l'Accord de paix ont reconnu qu'un règlement de ce conflit devrait embrasser toutes ces dimensions.

La position de l'Ouganda sur cette crise reflète ses efforts continus en ce sens. L'Ouganda est et a toujours été fermement résolu à trouver des solutions régionales aux problèmes de la région des Grands Lacs. Je suis donc heureux de pouvoir dire que l'Ouganda est satisfait de l'Accord signé à Lusaka, car pour la première fois toutes les parties au conflit se sont en effet entendues sur l'avenir de leur sous-région. Après avoir apposé leur signature sur l'Accord, il leur appartient à toutes, y compris la République démocratique du Congo, de résister à la tentation de se lancer dans une propagande hostile et superflue.

Je ne reviendrai pas sur les cinq principes fondamentaux qui ont été convenus comme base pour une paix durable. Cependant, je tiens à souligner que la signature d'un accord est, comme nous le savons, le simple point de départ d'un long processus d'édification et de consolidation de la paix. Par conséquent, le Comité politique que préside l'Ouganda, ainsi que la Commission militaire mixte fixés par l'accord, ont convenu d'entamer leurs travaux. Le Gouvernement ougandais estime que le processus de paix ne doit pas devenir l'otage des divisions internes et des désaccords mineurs au sein de la RDC. C'est aussi l'avis de tous les chefs d'État qui sont parties à cet accord. La Commission et le Comité ont donc, comme je l'ai dit, entamé leurs travaux.

Mais tant que certaines mesures d'urgence n'auront pas été mises en oeuvre, l'accord de paix restera fragile. Un appui financier et logistique est urgent et il faut qu'il soit suffisant pour que la paix tienne et pour empêcher ceux qui souhaitent reprendre les armes de le faire.

Ma délégation reconnaît que les Nations Unies ont un rôle clef à jouer dans la mise en oeuvre de cet accord. L'Ouganda se félicite par conséquent des mesures que le Secrétaire général a prises jusqu'à présent en envoyant la police civile et militaire enquêter sur la situation. Mais, comme je l'ai déjà dit, ce n'est pas suffisant parce que la situation est fragile et exige bien plus qu'une simple enquête. Les besoins fondamentaux pour la mise en oeuvre du processus de Lusaka sont les ressources financières et logistiques qui permettront de déployer des soldats de la paix ainsi que le dialogue national qui conduira au processus de démocratisation en République démocratique du Congo.

Enfin, je voudrais vous informer, Monsieur le Président, et informer le Conseil que mon gouvernement est loin d'être satisfait de la réaction du Conseil de sécurité lorsqu'il s'agit de traiter des situations en Afrique. Nous sommes au courant des événements tragiques qui se sont déroulés au Rwanda. Les contrastes entre ce qui a été fait au Rwanda et ce qui a été fait au Kosovo et, récemment au Timor oriental, sont trop frappants. Nombre d'entre nous Africains estimons qu'il y a là bien plus qu'une simple négligence.

Cet organe international a pour obligation de réagir à tous les conflits, de les traiter avec la même urgence et de prendre des mesures concrètes d'engagement. Le processus de paix de Lusaka exige que l'on agisse rapidement. Le Conseil de sécurité doit jouer son rôle pour sauvegarder cette paix, car des retards dans la mise en oeuvre des éléments essentiels requis dans l'Accord pourraient déboucher sur une reprise des conflits.

Pour terminer, ma délégation souhaite rendre hommage au Président Chiluba, de la Zambie, pour ses efforts inlassables qui se sont traduits par l'Accord de paix et qui, nous en sommes persuadés, ouvriront la voie à la paix dans la région.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Ouganda des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Pakistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Haque** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Le débat visant à examiner les progrès des initiatives de la communauté internationale pour faire progresser la paix et le développement durables en Afrique vient à point nommé. On pourrait dire que le Conseil de sécurité s'écarte beaucoup de son mandat lorsqu'il discute de la question du développement durable en Afrique, qui relève sans aucun doute des travaux de l'Assemblée générale. Néanmoins, comme c'est l'un des sujets les plus importants auxquels la communauté internationale est confrontée aujourd'hui, le Pakistan a décidé de participer au débat.

M. Kofi Annan mérite nos remerciements et nos louanges pour le rôle essentiel qu'il joue en mettant en lumière les causes des conflits en Afrique grâce à une série de rapports, ainsi qu'en raison de ses initiatives de se saisir du dilemme présenté par la crise perpétuelle sur le continent africain.

La gravité de la situation se reflète dans le fait que plus de 65 % des questions qu'examine actuellement le Conseil de sécurité se rapportent à l'Afrique. Les causes des conflits en Afrique sont très diverses. Les expériences historiques, les conditions géographiques, les stades de

développement économique, les diverses politiques publiques, les schémas d'interaction interne et externe et les tensions ethniques ont influencé la dynamique de différents conflits en Afrique.

Néanmoins, le facteur dominant responsable des problèmes que connaît l'Afrique a été, et continue d'être, la pauvreté généralisée sur le continent. Une pauvreté accablante et tenaillante et toujours plus générale qui ravage l'Afrique et ne se prête pas à une importante couverture médiatique et qui n'attire donc pas l'attention de la communauté internationale. Les extrêmes de pauvreté, de dénuement et de désespoir suscitent la frustration et la violence. Un sens d'injustice permanent qu'exploitent ceux qui sont motivés soit par leur idéalisme et leur indignation, soit par la quête du pouvoir et des richesses pour eux-mêmes, suscite conflits civils et bouleversements politiques.

Nous pensons comme le Secrétaire général que la prévention des conflits et la consolidation de la paix après les conflits ne sauraient déboucher sur une paix durable à moins que la société ne puisse s'engager simultanément sur la voie du développement économique et social.

La communauté internationale doit donc concentrer ses efforts sur l'élimination de la pauvreté en Afrique, région qui reste parmi les plus pauvres du monde. Si l'on ne poursuit pas sérieusement l'objectif d'un développement durable, il ne sera guère possible de parvenir à des solutions durables aux conflits africains. Un appui financier et technologique est nécessaire d'urgence afin de renforcer la mise en valeur des ressources humaines et d'édifier et d'élargir l'infrastructure indispensable au développement socioéconomique de l'Afrique. Malheureusement, la réponse internationale a jusqu'à présent été bien en-deçà des attentes. Il faut que le monde entier en fasse davantage, et ce, sans plus attendre. Nous partageons l'idée exprimée par le Secrétaire général selon laquelle la prétendue «lassitude envers l'Afrique» est contraire à l'image d'une communauté internationale soucieuse.

La pauvreté de l'Afrique est exacerbée par la constante détérioration des termes de l'échange, par la chute des prix des produits de base, l'accroissement du protectionnisme dans les pays développés, les effets négatifs des procédures d'ajustement structurel, le déclin de l'aide publique au développement et la pression qu'impose le service de la dette.

Examinons certains faits. La dette extérieure et le service de la dette en Afrique ont atteint des niveaux alarmants. Le service de la dette absorbe le plus gros des revenus des pays endettés, les forçant à recourir à des emprunts à court terne à des taux d'intérêt élevés, uniquement pour assurer le service de leurs dettes anciennes. À l'heure actuelle, la dette totale de l'Afrique représente près de 350 milliards de dollars. Les pays africains ne peuvent pas payer cette dette avec leurs ressources propres. L'attachement de l'Occident à l'aide publique au développement (APD) diminue elle aussi et les flux d'aide s'amenuisent, ce qui aggrave les problèmes.

Le processus de mondialisation a laissé à l'écart la plupart des pays africains et beaucoup d'autres pays en développement, qui se retrouvent dans une situation économique pire qu'auparavant. Pour la plupart des pays en développement, les mantras de l'économie de marché — libéralisation, déréglementation et privatisation — ont agi à leur détriment. Elles n'ont pas permis l'accroissement de la production ni des exportations. Elles n'ont pas non plus fait se matérialiser l'investissement étranger qui était supposé compenser la diminution de l'aide publique au développement. L'investissement étranger va à un nombre limité de pays et ses avantages ont été inégaux et parfois incertains.

Dans certains cas, des sommes considérables appartenant aux pays africains ont été détournées vers les banques occidentales par l'élite rapace de ces pays. Dans d'autres cas, des sociétés multinationales détruisent les industries locales naissantes, établissent des monopoles et font sortir beaucoup plus d'argent qu'elles n'en apportent.

Il y a donc une sortie massive des ressources des pays en développement vers les pays développés. D'après un calcul, pour chaque dollar qui entre dans les pays en développement, neuf dollars sont soustraits à leur économie. Ainsi, par certains côtés, les économies développées prospèrent au détriment des pays africains et d'autres pays en développement.

Enfin, les ressources des programmes de développement des Nations Unies ne cessent de diminuer et les ressources disponibles ne sont pas toujours utilisées au mieux des possibilités.

L'Afrique fait donc face à un climat économique international hostile où l'exploitation des plus faibles continue sans relâche, malgré les protestations, où on laisse pourrir les conflits parce que la communauté internationale détourne le regard et ne souhaite pas assumer ses responsabilités.

Le Pakistan exprime sa solidarité entière et son plein appui aux efforts des pays africains pour trouver des solutions pacifiques aux conflits sur ce continent et à leurs activités de développement socioéconomique au bénéfice de leurs peuples respectifs. Le Pakistan considère l'Afrique comme le continent de l'avenir. Nous avons la certitude que l'Afrique finira par se mettre debout. Les relations avec les pays africains sont un domaine prioritaire de notre politique étrangère.

Malgré ses difficultés financières, le Pakistan entretient des missions diplomatiques dans de nombreux pays africains et met en oeuvre depuis le début des années 80 un programme d'aide technique multiforme pour l'Afrique. Dans le cadre de ce programme, nous offrons des possibilités de formation dans divers domaines à de jeunes professionnels de pays africains. Nous continuerons de renforcer la portée de ce programme dans les années à venir, dans les limites de nos ressources.

S'agissant de la question du rétablissement de la paix en Afrique, nous notons avec satisfaction que des progrès importants ont été accomplis cette année dans la recherche de solutions négociées aux conflits internes déjà anciens en Sierra Leone et en République démocratique du Congo, ainsi que dans le conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Nous espérons que la simplification et le renforcement des mécanismes de médiation, ainsi que le contrôle efficace des trafics d'armes, auront des effets positifs sur les efforts de promotion de la paix et de la stabilité en Afrique.

En Afrique et ailleurs, la violence aveugle ou planifiée contre les secteurs modestes et vulnérables de la société n'est ni mentionnée ni contrôlée à moins qu'elle ne se déchaîne à une telle échelle qu'il est impossible de l'ignorer. Il est donc essentiel pour la paix régionale de renforcer le respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Nous notons une prise de conscience croissante de la nécessité de défendre les principes universellement reconnus du respect de la vie et de la dignité humaines. Il faut néanmoins faire plus pour assurer le strict respect des normes humanitaires internationales par les combattants dans les situations de crise, surtout concernant la protection des enfants, des femmes, des civils et des travailleurs humanitaires.

La communauté internationale doit examiner les causes sous-jacentes des conflits en Afrique et ailleurs. Traiter uniquement les symptômes et essayer d'éteindre le feu une fois allumé irait à l'encontre du but recherché et constituerait un gaspillage. Atténuer la pauvreté, créer des emplois, fournir des services essentiels tels que l'éducation, le logement, les soins médicaux et l'eau potable — et surtout faire en sorte que tous les habitants d'un pays aient à gagner au progrès et au bien-être —, tels sont les éléments majeurs de la paix et du progrès en Afrique. Une culture de paix ne peut prospérer dans une situation de désespoir et d'aliénation. Elle suppose un climat d'espoir et des perspectives de progrès.

Les peuples africains méritent un avenir meilleur alors que le monde est à la veille d'un nouveau millénaire. La communauté internationale se doit d'être à leurs côtés.

**Le Président** (*parle en anglais*): L'orateur suivant est le représentant du Nigéria. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Gambari** (Nigéria) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je voudrais d'abord m'associer aux autres orateurs pour vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, durant ce mois, et d'avoir organisé ce très important débat public. Nous somme sûrs que sous votre direction avisée, les délibérations du Conseil seront conduites d'une façon qui assure la justice et renforce les buts et principes de l'Organisation des Nations Unies.

Ma délégation s'associe pleinement aux déclarations prononcées précédemment par le Secrétaire général de l'OUA et le représentant du Président en exercice de l'OUA. Je souhaite remercier le Secrétaire général de son rapport si précis et pénétrant (S/1999/1008) sur la situation en Afrique ainsi que des recommandations tout à fait remarquables qui y figurent. Il y a plus d'une année, le Secrétaire général avait formulé en détail des recommandations dans un rapport précédent. Ces recommandations, si la communauté internationale leur avait donné suite avec la volonté politique nécessaire, auraient avancé la cause de la paix et du développement durables en Afrique au-delà du point actuellement atteint.

Les excellentes analyses sur le continent africain n'ont jamais manqué, y compris celles figurant dans ce rapport du Secrétaire général et dans les discours que nous avons entendus. Le chaînon manquant, c'est la transposition de ces recommandations en meures concrètes aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial. Le monde peut bien écouter ces débats dans cette auguste salle, mais les Africains d'Afrique préféreraient des mesures concrètes les aidant à régler leurs nombreux problèmes.

L'Afrique est confrontée à la prolifération de conflits au moment où la région a peu d'influence au plan international pour s'assurer la fourniture des ressources humaines,

matérielles, logistiques et politiques nécessaires à leur règlement.

En outre, la baisse de l'aide publique au développement et la réponse mitigée de la communauté internationale au Programme d'action pour le développement de l'Afrique sont des facteurs négatifs supplémentaires. La relation entre la paix et le développement n'est nulle part ailleurs mieux illustrée qu'en Afrique. L'absence d'un développement durable a en fait été directement liée à la prolifération et à l'intensification de situations de conflit et de guerre qui a leur tour ont entravé et contrecarré les efforts de développement sur le continent.

La capacité de résoudre les conflits et les efforts visant à gérer efficacement les conflits en Afrique libéreraient certainement les ressources consommées dans les guerres et permettrait de canaliser nos énergies vers les objectifs du développement. L'environnement propice à l'investissement étranger privé dans l'économie africaine serait également renforcé. Actuellement, l'Afrique est malheureusement le continent qui bénéficie de la part la plus réduite des investissements privés directs à l'étranger.

Si nous reconnaissons volontiers que les conflits abondent en Afrique, notre région également a connu des succès dans la recherche des solutions à un certain nombre de ces conflits. Un exemple de ces initiatives est la guerre civile au Libéria qui a été réglée après de nombreuses années de guerre. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et son Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG) ont joué un rôle positif dans le processus de rétablissement de la paix et de la stabilité en Sierra Leone qui a débouché sur l'Accord de paix de Lomé.

Les différentes initiatives et efforts de maintien de la paix, comme ceux de l'ECOMOG et de pays comme le Nigéria, dépendent de l'impératif de paix et de stabilité sur lequel repose le processus du développement. Nos efforts sous-régionaux dans le contexte de la CEDEAO et de l'ECOMOG doivent donc être plus poussés. Il n'est donc ni juste, ni sage de continuer d'attendre de quelques pays qu'ils portent une part disproportionnée du fardeau de la paix et de la sécurité dans la sous-région ouest-africaine. Le Conseil de sécurité doit donc assumer sa pleine responsabilité de maintien de la paix et de la sécurité en Sierra Leone en autorisant, sans plus tarder, le déploiement de six bataillons pour doter en effectifs la nouvelle force de maintien de la paix des Nations Unies, comme l'a proposé le Secrétaire général dans son récent rapport sur la Sierra Leone.

Nous pensons que la prévention des conflits est la clef de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique et ailleurs dans le monde. Cependant, elle reste un grand défi à la fois pour l'ONU et pour les organisations régionales comme l'OUA et la CEDEAO. Cela parce que, sans vigilance constante, les signes précurseurs d'un danger imminent peuvent nous échapper. Par conséquent, c'est conscientes de ces faits que l'ONU et les organisations doivent continuer de mettre au point leurs indicateurs communs d'alerte rapide et s'engager dans un programme conjoint de formation du personnel dans le domaine de la prévention des conflits. Ma délégation recommande que le Conseil de sécurité entérine pleinement la décision prise lors du dernier Sommet de l'Organisation de l'unité africaine, qui s'est tenu récemment à Alger, tendant à faire de l'an 2000 l'année de la paix et de la sécurité en Afrique. Le Conseil doit appuyer activement les efforts des dirigeants africains en apportant son expérience, sa stature et sa crédibilité pour promouvoir la paix dans les pays africains, dans les domaines de la prévention, de la gestion des conflits et de règlement des différends.

Un thème qui revient régulièrement dans le débat est la mondialisation, qui est considérée comme un impératif du XXIe siècle, avec les marchés qui deviennent véritablement mondiaux. Cependant, il est notoire qu'elle a ses avantages et ses inconvénients. Et la question pressante qui se pose pour l'Afrique est de savoir si elle s'achemine vers la marginalisation dans le nouvel ordre économique naissant. Les signaux d'alarme sur le continent sont très clairs. L'Afrique est le continent le moins industrialisé et même les usines qui produisent encore le font à moins de 30 % de leur capacité installée.

En outre, la part de l'Afrique dans l'investissement étranger privé continue de baisser, passant de 10 milliards en 1982 à environ 5 milliards en 1996. Selon les chiffres de 1995, tandis que l'Asie était le continent qui attirait le plus d'investissements étrangers privés avec 18,8 % du produit national brut régional, suivie de l'Amérique latine avec 13,9 %, de l'Europe orientale et du monde arabe avec 12,6 %, l'Afrique subsaharienne arrivait en dernière position avec seulement 7,7 %. Le fardeau écrasant de la dette extérieure qui pèse sur les pays africains aggrave le problème. Tandis que, dans les années 70, la dette n'était que de 48,5 milliards de dollars, elle se situe maintenant à quelque 350 milliards. De nombreux pays en Afrique dépensent davantage pour le service de la dette qu'ils ne font pour les services sociaux essentiels comme la santé et l'éducation.

Le problème de la dette est donc pour l'Afrique une maladie désespérante qui nécessite des soins désespérés par

la prise de mesures sérieuses en faveur d'un allégement de la dette et même de l'annulation pure et simple de cette dette. En outre, depuis 1992, les exportations et les importations de l'Afrique en tant que part du commerce mondial total sont passées de 4 % à 2 %. Pis encore, comme l'a souligné récemment le Président de la Banque mondiale, James Wolfensohn, 37 % de la richesse privée de l'Afrique se trouve à l'intérieur du continent, alors que ce chiffre est de 4 % pour l'Asie et de 17 % pour l'Amérique latine. Une grande partie de la richesse privée africaine à l'extérieur de l'Afrique provient de fuites illégales des capitaux. Le Président de mon pays, M. Obasanjo, a proposé à l'Assemblée générale, et j'espère que l'ONU l'appuiera, l'idée d'une convention internationale pour recouvrer les capitaux transférés illégalement depuis notre continent.

L'Afrique ne doit jamais accepter d'être marginalisée dans les affaires économiques, financières et politiques mondiales. Ce que l'on attend de nous, c'est que nous tirions profit de certaines tendances nouvelles positives qui interviennent dans l'ordre politique et économique international en pleine mutation, tout en prenant des mesures visant à minimiser leur effet négatif sur nos pays et nos populations. Nous devons diversifier nos économies et orienter les efforts d'intégration sous-régionale et la Communauté économique africaine — dont le traité a été signé à Abuja, la capitale de mon pays, en 1991 — en passant de la rhétorique à la réalité. Nous devons aussi intensifier nos efforts pour créer un environnement propice à l'investissement privé extérieur. En outre, nous devons consacrer dans nos pays respectifs la bonne gouvernance et la responsabilité à l'égard du public. Les espoirs et les chances de l'Afrique ont été renforcés par les récents événements favorables qui se sont déroulés dans mon propre pays, le Nigéria, et dans la nouvelle Afrique du Sud. En général, les grands défis auxquels fait face l'Afrique sont, à notre avis, le règlement des différends et la paix, le développement durable et la démocratie permanente. Avec l'aide de la communauté internationale, nous devons relever ces défis au moment où nous nous approchons de la fin de ce millénaire.

Si nous vivons dans un monde interdépendant qui devient de plus en plus un village planétaire, les Africains peuvent se demander ce que le monde est prêt à faire de manière durable et résolue pour appuyer les efforts que le continent lui-même déploie en faveur de sa renaissance et de sa régénération. Je suis également convaincu que l'ère des destins séparés est révolue. Aucun pays, aucune région ne peut rester à l'écart ou demeurer un îlot de paix et de tranquillité au milieu des épidémies, des guerres, de la pauvreté, de la dégradation humaine et environnementale, et du chaos mondial.

En Afrique, nous aurons besoin de l'assistance de la communauté internationale, sur la base du principe des obligations réciproques et convaincus que nous sommes que la paix et la justice sont véritablement indivisibles. Voyons la réaction du monde devant la crise récente au Kosovo, en comparaison avec celle à laquelle nous avons assisté lors du conflit au Rwanda ou en Sierra Leone. En faisant dace à la crise des réfugiés au Kosovo, la communauté internationale a réagi en dépensant environ 1,50 dollar par jour et par réfugié. Les réfugiés africains, en Sierra Leone et au Rwanda, ont reçu l'équivalent de 11 cents par personne.

Prenons aussi le fait qu'après l'offensive militaire de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) dans les Balkans, les pays d'Europe occidentale et leurs alliés se sont engagés à fournir au-delà de 2 milliards de dollars pour la reconstruction du Kosovo, alors qu'on estimait le coût de cette opération à 500 millions de dollars. En Sierra Leone, où le Nigéria, pays en développement, a dépensé plus d'un million de dollars par jour pour entretenir ses troupes au sein de l'ECOMOG, ces trois dernières années — outre les 4 milliards dépensés au libéria depuis 1990 —, le même genre d'enthousiasme que celui manifesté à l'appui financier au Kosovo est hélas absent.

Quand Mary Robinson, le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, s'est rendue récemment en Sierra Leone, elle a constaté qu'il y avait bien plus de pertes en vies humaines qu'au Kosovo et donc que le monde devait répondre avec davantage de compassion. Stephen Lewis, Directeur exécutif adjoint du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), aurait récemment déclaré :

> «Il est abject que le monde occidental soit prêt à dépenser 40 milliards de dollars pour mener une guerre dans les Balkans et moins de 1 % de cette somme pour sauver des dizaines de millions de vies en Afrique.»

Ces propos posent des questions morales troublantes auxquelles l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale doivent répondre au moment où nous entrons dans le XXIe siècle.

Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de terminer sur une note personnelle, étant donné que c'est la dernière fois que je prends la parole au Conseil de sécurité en ma qualité actuelle d'Ambassadeur et de Représentant permanent de mon pays. Lorsque j'ai pris mes fonctions de Représentant permanent du Nigéria il y a près de 10 ans, aux derniers jours de la guerre froide, le Conseil de sécurité

avait été lent à réagir aux conflits africains. Il avait fallu cinq mois pour que le Libéria soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Alors que mon mandat touche à sa fin, l'ordre du jour au Conseil de sécurité est dominé par les questions africaines. Les peuples et gouvernements des pays africains se félicitent de l'intérêt et de la préoccupation manifestés par le Conseil de sécurité et l'ensemble de la communauté internationale. Tout ce qu'ils demandent maintenant, c'est que le Conseil de sécurité assortisse ses paroles d'actes et qu'il applique un principe unique et non plus une politique de deux poids deux mesures face aux conflits, qu'ils se déroulent en Afrique ou dans d'autres régions du monde. Et ce faisant, le Conseil de sécurité s'acquittera de ses obligations découlant de la Charte qui lui attribuent la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales partout dans le monde.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Nigéria des paroles aimables qu'il m'a adressées. Avant de l'inviter à reprendre la place qui lui est réservée sur le côté de la salle du Conseil, je donne la parole au représentant du Canada.

**M. Fowler** (Canada) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me permettre de prendre la parole pendant quelques secondes pour féliciter l'Ambassadeur Gambari de l'immense contribution qu'il a apportée à l'Organisation et, il y a de cela deux ans, au Conseil de sécurité.

Comme l'Ambassadeur Gambari l'a dit, il a été pendant 10 ans au service de notre Organisation et j'ai appris aujourd'hui qu'il allait partir dans quelques semaines. Comme il vient de le dire, c'est probablement la dernière fois qu'il prend la parole au Conseil et c'est pourquoi j'ai pensé qu'il convenait de prendre note de cet événement.

La conclusion de ce débat extrêmement important sur l'Afrique nous donne l'occasion opportune de souligner la contribution très importante que l'Ambassadeur Gambari a apportée au Conseil et à l'Organisation et, si j'ose dire, au Nigéria et au continent africain. Alors qu'il exerçait ses fonctions au Siège en tant qu'Ambassadeur du Nigéria, ce grand pays a traversé une époque agitée. Tout au long de ces années, il a représenté près d'un quart de la population africaine avec beaucoup d'élégance, de détermination et d'efficacité tranquille.

Il est donc opportun que dans le cadre de ce débat où nous avons consacré beaucoup de temps à parler du maintien de la paix, nous rappelions que l'Ambassadeur Gambari, en tant que Président du Comité des opérations de maintien de la paix, le C-34, a fait des efforts constants pour rationaliser, moderniser et élargir la portée des activités de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix. En effet, le C-34 regroupe aujourd'hui près de la moitié des membres de cette Organisation et c'est à lui que nous nous devons d'attribuer en partie le mérite d'avoir encouragé cet exercice de modernisation.

Enfin, je parlerai à titre personnel, mais je suis sûr que j'exprime un point de vue qui recueille certainement un large consensus au sein de ce conseil, ce qui n'est pas une mince affaire, et également, à vrai dire, bien au-delà des murs de cette enceinte. Je pense que nous pouvons tous souhaiter à l'Ambassadeur Gambari de réussir pleinement dans ce qu'il entreprendra de faire. Ses conseils avisés, dont il vient de nous donner un exemple il y a quelques minutes, nous manqueront énormément.

**M. Burleigh** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voulais m'associer avec enthousiasme à ce qu'a dit l'Ambassadeur Fowler au sujet de l'Ambassadeur Gambari et des nombreuses contributions qu'il a apportées. Outre le fait que nous nous associons à toutes les observations et évaluations faites par l'Ambassadeur Fowler, je voudrais également ajouter que ma délégation a beaucoup apprécié le pragmatisme et la droiture dont a fait preuve l'Ambassadeur Gambari sur plusieurs questions différentes, y compris récemment lors des discussions sur la manière dont le Conseil et mon gouvernement, notamment, traiteront de la question de la Sierra Leone et de la présence du Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Je lui adresse donc tous mes voeux de succès et je suis sûr que mes collègues s'associeront à moi pour ce faire et pour dire qu'il nous manquera beaucoup.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 17 h 55.*